Direction Générale des Services

P.V. N°04 XV 2021

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 17 MAI 2021

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, David AMIEL, Fanta BERETÉ, Anne-Sophie BORDRY, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Marie-Caroline DOUCERÉ, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Nicolas JEANNETÉ, Henri JOZEFOWICZ, Noémie KERMABON, Anessa LAHOUASSA, Louis LATINNE, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Marion PARISET, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Julien RIPPERT, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Simon VERMOREL et Hector VESPROUMIS.

Sont excusé(e)s :

- Fatiha AGGOUNE, donne pouvoir à Isabelle ROY

- Évelyne BOSCHERON, donne pouvoir à Julien RIPPERT

- Éléonore CREUZE, donne pouvoir à Jean-Yves PINET

- Charlotte DESROUSSEAUX, donne pouvoir à Laurent RACAPÉ

- Agnès EVREN, donne pouvoir à Franck LEFEVRE

- Louisa FERHAT, donne pouvoir à Anessa LAHOUASSA

- Maud GATEL

- Catherine IBLED, donne pouvoir à David AMIEL

- Frédéric JACQUOT, donne pouvoir à Louise-Agathe CHARPENTIER

- Jean-Philippe PIERRE, donne pouvoir à Henri JOZEFOWICZ

- Hadrien VEYSSIERE, donne pouvoir à Grégory CANAL

- Arthur WOLFF, donne pouvoir à Aminata NIAKATÉ

Absent :

- Thibaut BRAGÉ

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers Collègues, merci de bien vouloir prendre place, afin que notre séance puisse débuter.

Nous allons commencer notre séance par des hommages en l'honneur de personnalités disparues récemment dans notre arrondissement.

1. **Hommages à Laure SCHNEITER, ancienne élue du 15e, à Michel PERIN, ancien président de la société d'Histoire et d'archéologie du 15e, à Walter SPITZER, sculpteur français, auteur du monument de la déportation quai de Grenelle, et à Marc DUDICOURT, comédien-chanteur**

   Hommage à Laure SCHNEITER

Monsieur le Maire : Je commencerai par un hommage à Laure SCHNEITER qui nous a quittés après une vie entière consacrée à la cause de l'écologie qu'elle a défendue ardemment, après avoir été désignée comme *personnalité qualifiée* par Jacques CHIRAC, maire de Paris, sur proposition de Jacques MARETTE, député du 15e, ancien ministre, pour siéger entre 1977 et 1983 à la Commission d'arrondissement, en quelque sorte l'ancêtre de notre Conseil d'arrondissement. Elle fut ma collègue au conseil d'arrondissement où nous avons été élus la même année pour la première fois, puis au Conseil de Paris.

Je peux témoigner que sa personnalité atypique était respectée par tous et sur tous les bancs. Elle appartenait à cette catégorie, rare, d'hommes et de femmes politiques qui, par leur sincérité, leurs compétences, leur seule présence, sont écoutés avec attention, même s'ils ne sont pas toujours entendus. Je dois confesser qu'à l'époque, benjamin du Conseil, je ne percevais pas forcément ses intuitions, ni n'étais forcément en phase avec son esprit visionnaire, étant moi-même issu d'une formation politique – à l'époque – peu ouverte aux questions environnementales. Je dois admettre qu'elle fut pour moi une initiatrice en quelque sorte en ce domaine, et ce d'autant plus que son indépendance et son ouverture d'esprit alliées à une vraie intégrité intellectuelle incitaient à l'échange, sobre et toujours constructif, c'est-à-dire dénué d'artifices, de véhémence et d'effets de manche, au point qu'elle apporta son soutien à ma candidature aux élections législatives de 2012, dès le premier tour. Il est vrai que je m'étais rapproché de nombre de ses thèses, éprouvant leur pertinence, sur la dé-densification, sur le respect du tissu urbain, de la nature en ville, la végétalisation en pleine terre, la lutte contre toutes les

pollutions – sonore, visuelle, atmosphérique –, mais aussi sur la démocratie participative, la concertation avec les associations pour un urbanisme à visage humain.

Petite-fille du professeur MONOD, elle connaissait, comme son illustre aïeul, la valeur du vivant. Avant-gardiste sur l'écologie, elle a contribué à faire émerger la prise de conscience de la nécessité de la transition écologique comme véritable sujet de société, tout en rejetant dogmatisme et intolérance, tant répandus aujourd'hui, et sans se perdre dans des débats marginaux, tellement éloignés des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Dès les années 1970, Laure SCHNEITER va s'investir dans les combats pour sauvegarder Paris avec les associations qui fleurissaient alors. En 1977, elle sera candidate sur la liste Paris-Écologie avec Brice LALONDE. En 1979, elle est candidate sur la première liste écologiste aux élections européennes Europe-Écologie conduite par l'Alsacienne Solange FERNEX. Elle est réélue conseillère d'arrondissement en 1989 et, en 1995, conseillère de Paris, où elle poursuivit ses combats jusqu'en 2001. Les écologistes lui sont redevables de son action.

Après avoir enduré une cruelle maladie, durant plusieurs années, elle s'est éteinte, apaisée et entourée de l'affection des siens. Je salue son mari et sa famille qui nous suivent par visio. Son mari qui, comme inspecteur général des finances, a lui-même occupé les plus hautes fonctions dans l'administration d'État, parallèlement animé par ce souci de l'intérêt général qu'ils avaient en partage.

La disponibilité, le fair-play, la gentillesse et l'élévation d'esprit de Laure SCHNEITER, mais aussi son fort caractère, ont, à l'évidence, contribué à en faire une des personnalités respectées et appréciées du Conseil de Paris. Nous déplorons la disparition d'une grande dame et pour lui rendre l'hommage qui lui revient, je vous invite à respecter une minute de silence. *[Silence]*.

Je vous remercie. La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Mon groupe a une pensée toute particulière pour Laure SCHNEITER qui fut une écologiste de la première heure, quand l'écologie était encore loin d'être une évidence dans les mentalités.

Laure SCHNEITER était une personnalité forte de l'écologie à Paris. Elle est arrivée à l'écologie par son goût de l'environnement, scandalisée par les

opérations immobilières. Au cours de sa vie militante, elle menait bataille pied à pied contre tout ce qui pouvait défigurer Paris, ses rues, son urbanisme et ses espaces verts. Dans les années 1970, Paris est livrée au béton et au tout automobile, c'est l'époque où on veut adapter Paris à l'automobile et c'est pour peser contre cette vision de Paris qu'elle entre en politique.

Dès 1974, Laure va s'investir dans la campagne de René DUMONT, dans laquelle elle prendra toute sa part, notamment à la construction politique de l'écologie. En 1977, elle sera candidate sur les listes Écologie-Paris avec Brice LALONDE. En 1979, elle est candidate sur la première liste écologiste aux élections européennes. En 1984, elle participe à la fondation du parti Les Verts et elle y occupera plusieurs postes de responsabilité au niveau parisien, régional et national. Laure est réélue conseillère d'arrondissement dans le 15e en 1989. En 1995, où elle sera enfin élue conseillère de Paris, elle y poursuivra ses combats jusqu'en 2011.

Le combat des écologistes et les résultats électoraux vont ralentir la bétonisation : arrêt de la construction de tours, abandon de la voie express Rive gauche qui aurait défiguré Notre-Dame, sauvegarde de la gare d'Orsay. Pendant toutes ces années, Laure aura œuvré pour empêcher la destruction de Paris, pour sauver des espaces verts, pour combattre le béton qui écrase tout, pour lutter contre les pollutions de l'air, de la Seine, contre le bruit. De belles batailles menées par une belle personne.

Je n'ai pas eu la chance de la côtoyer personnellement. Mais, depuis que je suis arrivée dans cet arrondissement, on me parle sans cesse de sa gentillesse, de son élégance, de son respect des autres, de ses préoccupations humaines et sociales qui sous-tendaient son action. Les combats écologistes ne sont malheureusement pas terminés. Les écologistes sont redevables de son action. Merci Laure. Les écologistes pensent bien à toi et aux tiens.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention.

Hommage à Michel PERIN

Monsieur le Maire : Maintenant, il nous revient de rendre hommage également à Michel PERIN.

Après avoir exercé comme médecin du travail, ce n'est qu'à la retraite que Michel PERIN peut s'adonner pleinement à sa passion pour l'histoire. Sans

nul doute, sa double vocation de médecin et d'historien puisait dans son humanisme. Après avoir consacré sa carrière à soigner les corps, il s'attacha à faire perdurer notre mémoire commune. Il présida ainsi la Société historique et archéologique du 15e entre 1993 et 2010. Il nous livra ses trésors d'intelligence dans les Bulletins de la Société historique et archéologique du 15e qui représente une ressource historique – vous le savez, mes chers Collègues – une richesse exceptionnelle et unique pour notre arrondissement. Son intelligence embrassait toutes les périodes, tous les domaines. Il se montrait capable de ressusciter de grandes figures historiques, comme ANGRAN d'ALLERAY, le dernier seigneur de Vaugirard, l'abbé GROULT d'ARCY, bienfaiteur de Vaugirard, auquel il consacra deux biographies, ou encore d'écrire sur la vie des artistes célèbres qu'accueillit notre arrondissement au début du XXe siècle, avec une prédilection pour les sculpteurs des années 1930.

Passionné par notre histoire, Michel PERIN n'était pourtant pas de ceux qui se réfugient dans le passé pour se détourner du présent. C'est enrichi par son savoir qu'il épousait notre siècle, comme en témoignent les expositions privées de jeunes artistes contemporains qu'il organisait avec Catherine PERIN, que je salue, ainsi que les membres de sa famille qui nous regardent en visio, et à qui je renouvelle mes condoléances au nom de notre Conseil.

On doit à Michel PERIN notamment, à l'initiative de Ghislène FONLLADOSA, toute la série de panneaux d'exposition réalisés à l'occasion des journées du patrimoine qui donnèrent lieu en 2010 à une rétrospective pour le 150e anniversaire du rattachement à Paris des communes de Grenelle et de Vaugirard qui allaient devenir le 15e.

Pendant ses 17 années de mandat à la Société historique et archéologique, il fut conduit à formuler des propositions de dénomination des rues, comme la place du Moulin de Javel ou la rue Georges Duhamel. Il a mis à jour les archives de notre arrondissement et il contribua, par son travail acharné, à mettre à la portée du plus grand nombre le récit de ces lieux auxquels tant de vies se sont amarrées depuis des siècles. Son œuvre lui survivra et elle est même poursuivie aujourd'hui par François de BERU, le nouveau président de la Société historique et archéologique, que je salue également.

Pour ce dévouement au service de la mémoire de notre arrondissement, je propose en hommage à Michel PERIN que nous respections une minute de silence. *[Silence]*.

Je vous remercie.

Hommage à Walter SPITZER

Monsieur le Maire : Walter SPITZER a disparu, laissant derrière lui une œuvre immense, à la hauteur du message qu'il portait. Il y eut la déportation, l'horreur des camps de la mort, la plus innommable des entreprises humaines. Peu en revinrent et purent témoigner de ce qu'ils avaient enduré. Walter SPITZER, déporté en 1943, fut projeté dans l'horreur des camps à l'âge de 16 ans. À Auschwitz, on lui attribua le numéro 78489. Comme pour ses camarades d'infortune, son identité fut en effet réduite à un nombre, afin de l'exclure du genre humain. Ils n'étaient plus des êtres humains, mais des *Stücke*, des morceaux. Survivant miraculeusement à la Shoah, il s'installa à Paris à la fin de la guerre, où il fut admis aux Beaux-Arts, certain de sa vocation. Il commença alors son œuvre mémorielle par le dessin, puis s'adonna à la sculpture.

Avec son impressionnante sensibilité d'artiste, il se savait observé par ces milliers d'yeux clos, hanté par le souvenir des cendres battues par le vent. Il s'était fait le messager de tous ceux que des barbares avaient condamnés au silence et il édifia, par son œuvre, un témoignage éternel de ce que furent les camps de la mort. Il illustra également par ses eaux-fortes les livres de MONTHERLANT, SARTRE ou encore KESSEL. L'abondance de son œuvre témoigne de la richesse de son inspiration. Édouard BALLADUR, alors Premier ministre, et Simone WEIL, ministre des Affaires sociales, proposèrent d'ériger près du Vél' d'Hiv' un monument commémoratif de la déportation et c'est le projet de Walter SPITZER qui fut retenu. Ce monument, fondu dans le bronze, un matériau qui résiste à l'épreuve du temps, fut inauguré le 17 juillet 1994. C'est devant ce même monument que l'année suivante Jacques CHIRAC, président de la République, prononça un inoubliable discours établissant la responsabilité de l'État français dans la rafle des 16 et 17 juillet 1942.

« Si l'écho de leur voix faiblit, nous périrons », prévenait René CHAR. C'est pour que la voix de ces morts ne périsse jamais que Walter WPITZER créa et c'est pour que la sienne ne tombe pas dans l'oubli que nous continuerons à lui rendre hommage, à son œuvre et à ceux qu'elle honore. Je vous invite à respecter une minute de silence. *[Silence]*.

Je vous remercie.

Marc DUDICOURT

Marc DUDICOURT nous a quittés. Son visage jovial demeure dans la mémoire de notre arrondissement, comme l'une de ses personnalités emblématiques. Comme comédien, il embrassa toutes les possibilités que lui offrait son art, du théâtre au cinéma jusqu'à la télévision. Il prêta ses traits pour incarner les personnages de Shakespeare, Feydeau, Tchekhov, Guitry.

Dessinateur de dessins animés, c'est poussé par ses collègues, qui reconnurent en lui un boute-en-train, qu'il embrassa les planches. Ce fut un succès. Il y découvrit sa vocation.

Dès 1971, il se fit connaître du grand public par son rôle de Flambart dans la série télévisée *Les Nouvelles Aventures de Vidocq*. De nombreux rôles accrurent sa notoriété. Il travailla notamment avec les réalisateurs Louis MALLE et Jean-Paul RAPPENEAU.

Il marqua durablement la vie de notre arrondissement, notamment par son dévouement pour la vie associative et culturelle, ce qui lui valut la Médaille des Arts et des Lettres – que je lui remis d'ailleurs. Ses projets pour le 15e étaient foisonnants.

Dès la création de l'ACE 15 et pendant une dizaine d'années, il anima les journées Brassens par des chansons et des lectures. Sa truculence et le lien particulier qu'il savait nouer avec son public en firent une personnalité appréciée des journées Brassens. Le 15e a perdu l'une de ses figures emblématiques et je vous demande de lui rendre hommage en respectant une minute de silence. *[Silence]*.

Je vous remercie.

2. **152021011 – Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Pour débuter, nous allons désigner les secrétaires de séance qui seront Hector VESPROUMIS et David AMIEL.

Il y a un certain nombre de pouvoirs :

- Jean-Philippe PIERRE à Henri JOZEFOWICZ
- Arthur WOLFF à Aminata NIAKATÉ
- Charlotte DESROUSSEAUX à Laurent RACAPÉ

- Catherine IBLED à David AMIEL
- Agnès EVREN à Franck LEFÈVRE
- Frédéric JACQUOT à Louise-Agathe CHARPENTIER
- Louisa FERHAT à Anessa LAHOUASSA
- Hadrien VEYSSIERE à Grégory CANAL
- Évelyne BOSCHERON à Julien RIPPERT
- Fatiha AGGOUNE à Isabelle ROY
- Éléonore CREUZE à Jean-Yves PINET

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 29 mars 2021**

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Pas d'avis négatif ? Donc, il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité

4. **152021012 – Projet de délibération - Séance en présentiel avec retransmission sur internet**

Monsieur le Maire : Le projet n° 4 est un projet de délibération concernant la séance en présentiel avec retransmission sur internet et sans public. Pas d'intervention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

5. **152021015 – Adoption de la procédure d'urgence**

Monsieur le Maire : Je vais vous soumettre l'adoption de la procédure d'urgence, car ont été reçues trois délibérations hors délai, ce qui est maintenant très régulier, hélas :

- 2021 DASES 83 : subventions, avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec treize espaces de proximité et conventions avec quatre associations ;
- 2021 DJS 95 : centres Paris Anim', avenants aux conventions de délégation de service public ;

- 2021 DJS 98 : tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'.

Normalement, vous les avez tous reçus via ODS et vous savez que, afin qu'ils puissent être examinés par notre Conseil, je dois les soumettre au vote pour approbation de la procédure d'urgence. Qui est pour l'approbation de la procédure d'urgence ? Merci. Contre ? Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. **152021013 – Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif**

Monsieur le Maire : Il me revient de procéder à la désignation d'un président ad hoc pour le compte administratif, puisque – vous le savez – lorsque le compte administratif du maire est débattu, le Conseil d'arrondissement élit un président ad hoc et le Maire se retire. Je vous propose d'élire Monsieur Grégory CANAL, Premier adjoint, chef des finances. Qui est pour ? Merci. Contre ? Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7. **152021014 – Adoption du compte administratif 2020 de l'état-spécial du 15e arrondissement**

Monsieur le Maire : Maintenant, je vais laisser la place à Monsieur Grégory CANAL pour qu'il puisse rapporter le compte administratif.

Monsieur CANAL : Bonsoir à tous. Mes chers Collègues, comme chaque année, nous allons nous prêter à la discussion du compte administratif pour l'année précédente, en l'occurrence l'année 2020.

Comme vous le savez, le compte administratif est un document très important. D'une part, il permet de retracer l'ensemble des mouvements budgétaires sur l'année précédente et, d'autre part, il permet surtout – c'est le plus important – de confronter la programmation budgétaire telle qu'elle a été votée par le budget primitif 2020 avec son exécution, c'est-à-dire avec le mouvement effectif des dépenses et des recettes toujours pour l'année considérée.

Sans entrer dans les détails, les crédits qui sont retracés dans les comptes administratifs sont la conjugaison de trois éléments :

- **Le budget primitif** qui, d'une année sur l'autre, a augmenté de 244 000 euros ;

- **Le report des crédits non consommés** de l'année 2019 sur l'année 2020 ;

- **L'allocation de crédits complémentaires** à l'issue du budget supplémentaire qui est discuté en milieu d'année entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement.

Il n'aura échappé à personne que la typologie budgétaire de l'année 2020 est un petit peu particulière, dans la mesure où nous avons dû gérer, avec la crise sanitaire, des dépenses qui n'étaient pas prévues dans la programmation budgétaire initiale.

Vous le savez, nous avons distribué courant 2020 plus de 600 000 masques à la population du 15e, que ce soit des élèves, des acteurs économiques, des habitants d'une manière générale. Nous avons produit et distribué plus de 30 000 masques visières, que nous avons produits au sein de la Mairie d'arrondissement, et nous avons aussi dépisté plus de 50 000 habitants, sans compter évidemment l'aide sociale vis-à-vis des publics les plus démunis du 15e, en l'occurrence par la distribution d'aide alimentaire. Cette typologie particulière se retrouvera d'ailleurs l'année prochaine et certainement de manière plus amplifiée, car nous hébergeons un centre de vaccination où nous avons d'ores et déjà vacciné 45 000 personnes. Je rappelle que chaque mois, nous dépistons entre 6 000 et 8 000 usagers, sans compter les frais générés par ce centre de vaccination en termes de nettoyage, de surveillance et aussi d'accueil des usagers, car nous continuons notre mission de service public.

Tout ça pour vous dire que cette année, comme l'année prochaine, les comparaisons avec les exercices budgétaires des années précédentes sont beaucoup plus difficiles qu'elles ne furent les autres années.

Je viens à présent dans le détail du compte administratif et je commence par le volume des crédits ouverts.

Les crédits ouverts sont en fait l'ensemble des crédits disponibles pour la collectivité du 15e arrondissement, qui conjuguent trois éléments – comme indiqué précédemment : le budget primitif, le report de crédits et les crédits supplémentaires.

En l'espèce, pour l'année 2020, le montant des crédits ouverts est évalué à 12 957 000 euros, ce qui est un petit peu moins que l'année précédente, puisque nous étions à 13 340 000 euros. C'est un repli de 382 000 euros, qui est donc un petit repli, qui s'explique par deux éléments. Un premier

élément est une diminution de la consommation de fluides dans les équipements transférés, ce qui est un effet du confinement, puisqu'il y a eu soit fermeture d'équipements transférés, soit sous-exploitation de ces établissements. Donc, de manière mécanique, il y a eu une diminution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 287 000 euros. À cela s'ajoute un petit tassement du mandatement, c'est-à-dire de l'exécution réelle, par exemple le paiement d'une fourniture, de l'ordre de 122 000 euros. Alors, je vous rassure, 122 000 euros sur un budget de 13 millions d'euros sont quand même une donnée minime et j'en veux pour preuve notre taux de mandatement qui est de 94 %, ce qui maintient le 15e arrondissement à un niveau d'exécution qui est très important. Nous sommes toujours dans le peloton de tête parisien.

Maintenant, je m'intéresse aux trois principales dotations. J'essaierai d'être moins détaillé que je ne le fus l'an passé.

La première, la plus importante, est la dotation de gestion locale. C'est elle qui permet de payer le fonctionnement de la Mairie d'arrondissement et de ses équipements de proximité. Pour cette année, cette consommation a enregistré une exécution supérieure à l'année d'avant de l'ordre de 96 %, au lieu des 93 % de l'année 2019. En valeur absolue, cela représente environ 10 785 000 euros contre 10 728 000 euros en 2019. Cette augmentation est sans surprise, puisqu'elle est adossée à la politique que nous avons mise en place en réaction à la crise sanitaire. C'est essentiellement cette dotation qui a permis de payer la plupart des dépenses sanitaires que je vous ai exposées en propos liminaires. Ces dépenses ont d'ailleurs été tellement importantes que nous avons dû reporter sur l'année 2021 une partie des dépenses de fluides de l'ordre de 700 000 euros, qui correspondent au troisième trimestre de l'année 2020. Je précise que ce transfert d'une annuité sur l'autre a été réalisé en accord avec la Mairie centrale.

J'en viens à la dotation d'animation locale, qui permet de financer par exemple la vie locale, le fonctionnement des conseils de quartier ou encore les travaux d'urgence. Elle enregistre un petit reflux d'exécution, de 92 % à 84 %. J'indique que c'est une petite dotation, parce qu'en 2019 elle était à 1 073 000 euros et, cette année, elle passe à environ 955 000 euros. Dans cette dotation, deux lignes sont les plus conséquentes :

- La ligne 62.88 relative à l'animation locale. Pour l'année 2020, cette ligne a essentiellement été réorientée vers le soutien aux publics les plus démunis du 15e arrondissement. C'est notamment cette ligne

qui a permis de payer les colis alimentaires et surtout l'aide alimentaire, à laquelle vous participez tous les mardis et vendredis au rez-de-chaussée de la Mairie d'arrondissement. Cette ligne est à hauteur de 485 000 euros.

- La ligne 615.22 relative aux travaux d'urgence. Durant l'année 2020, elle a considérablement augmenté ; elle a même explosé, puisqu'elle se situe à 507 000 euros, contre 329 000 euros en 2019. C'est dire que, en dépit des deux confinements, les travaux conduits sur nos équipements de proximité ont toujours été soutenus. Cela mérite d'ailleurs – je profite de l'occasion qui m'est prêtée – de saluer les agents de la fonction publique territoriale qui ont largement contribué à cet effort d'exécution.

J'en arrive à la troisième et dernière dotation, la dotation d'investissement. Elle aussi a enregistré un léger repli, de l'ordre de 61 000 euros. C'est une dotation qui a 485 000 euros en exécution. Cette diminution de 61 000 euros est un effet mécanique de la baisse de la dotation d'investissement au budget primitif qui était déjà de l'ordre de 68 000 euros. Donc, il n'y a aucune surprise : diminution de la programmation, diminution donc de l'exécution.

Je voudrais quand même illustrer la dotation d'animation locale et la dotation d'investissement par des exemples concrets.

C'est au titre de la dotation d'animation locale que la mairie d'arrondissement a permis de rénover la tribune du stade Suzanne Lenglen, à hauteur de 24 000 euros. De la même manière, cette dotation d'animation locale a permis de rétablir la clôture autour du stade de la Plaine, à hauteur de 17 000 euros, ou encore la rénovation par des travaux de peinture des établissements scolaires, par exemple l'école maternelle Gerbert, à hauteur de 15 000 euros.

C'est la dotation d'investissement qui a permis des petits investissements. Je rappelle que les gros investissements sont soutenus par ce qu'on appelle *les investissements d'intérêts locaux* gérés par la Mairie centrale en relation avec la Mairie d'arrondissement. Notre petite dotation d'investissement, qui représente 485 000 euros en exécution, a notamment permis de financer par exemple l'achat d'une boucle d'impédance pour les personnes malentendantes, à hauteur de 22 000 euros, ou encore le ralentisseur à côté du Clos Feuquières, à hauteur de 9 000 euros, les remplacements de luminaires sur les établissements scolaires Émeriau, Brancion, à hauteur de 12 000 euros, ou

encore l'achat des dix-sept imprimantes 3D, à hauteur de 45 000 euros, qui ont permis la production et la distribution des fameux 30 000 masques visières à destination du public médico-social du 15e arrondissement. J'indique d'ailleurs au passage que ces imprimantes 3D ont ensuite été offertes aux établissements d'enseignement supérieur – grandes écoles et universités –, afin de les récompenser pour leur mobilisation pendant la crise sanitaire, car ce sont eux qui ont utilisé les imprimantes 3D que nous avions mises à disposition ici.

Voilà, à grands traits, ce que je pouvais vous restituer des éléments fondamentaux de ce compte administratif pour l'année 2020. Vous le voyez comme chaque année, avec un taux de mandatement de 94 %, le 15e arrondissement fait preuve de responsabilité. Les deniers sont rares et méritent donc d'être employés avec parcimonie et avec intelligence. C'est ce que nous faisons. Je profite de l'occasion qui m'est prêtée pour remercier les personnels administratifs, singulièrement ceux de la direction des affaires financières pour leur concours qui nous a permis d'arriver à ce résultat.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions ? Madame Isabelle ROY.

Madame ROY : Merci pour cette présentation. Ma question porte simplement sur le budget des Conseils de quartier. Étant donné qu'ils ont été constitués en octobre 2020, j'imagine qu'il n'y a pas de report en 2021. Si vous pouviez nous détailler, dans les grandes lignes, les dépenses de 5 500 euros qui correspondent à la ligne de la rubrique 381. Merci beaucoup.

Monsieur CANAL : En effet, pour les Conseils de quartier, il n'y a pas eu de report, parce qu'il n'y a pas eu de consommation. Par contre, quelle ligne m'avez-vous indiquée ?

Madame ROY : C'est la rubrique 381, ce sont les 5 500 euros de dépenses pour les Conseils de quartier. J'imagine que c'est l'organisation...

Monsieur CANAL : Je me tourne vers le Service administratif... C'est ce qu'on appelle des RAP, restes à payer, d'une année sur l'autre, c'est-à-dire des factures qui ont été émises en fin d'année précédente. Vous savez que la fin de gestion intervient toujours à fin novembre ou début décembre, les factures sont arrivées sur l'annuité suivante.

Y a-t-il d'autres questions ? Aussi précises soient-elles.

J'explique au passage, parce que la question porte un petit peu là-dessus. Vous savez que le taux de mandatement n'est jamais à 100 %, qu'il y a des facteurs exogènes qui empêchent cette exécution maximale. Les facteurs exogènes sont la fin de gestion, qui arrive soit à fin novembre, soit à début décembre. Si la date est au mois de décembre, évidemment vous avez plus de temps pour consommer et, du coup, le taux de mandatement augmente. Généralement, les administrations ont une fin de gestion qui arrive à peu près à fin novembre et c'est la raison pour laquelle le taux de mandatement n'est jamais total, sans compter évidemment la capacité aussi des entreprises ou des prestataires de fournir eux-mêmes les éléments matériels. Il faut avoir à l'esprit que lorsqu'on réalise une prestation, on adresse une facture. Ensuite, il y a un contrôle tout d'abord qualitatif, sur le contenu des pièces, et aussi quantitatif, parce qu'il faut le RIB, il faut les pièces justificatives. C'est ce qui permet de faire le mandatement.

Y a-t-il d'autres observations ? Aucune. Je vous propose de passer au vote. Qui s'exprime favorablement ? L'unanimité, sauf erreur de ma part. Merci beaucoup.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. **2021 DLH 88 – Garantie des emprunts PHB finançant la réalisation d'opérations de logement social dans le diffus (4 PLA-I) par SNL-Prologues**

Monsieur le Maire : Nous allons passer tout de suite au projet de délibération 2021 DLH 88 – garantie des emprunts PHB finançant la réalisation d'opérations de logement social dans le diffus (4 PLA-I) par SNL-Prologues. Il s'agit d'un appartement au 36 rue des Bergers, un T1 de 27 m².

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

9. **2021 DEVE 25 – Subvention en nature consistant en 1000 bouteilles de vin issues des vignes du parc Georges Brassens (15e) et convention avec l'association « Le Club Vaugirard »**

Monsieur le Maire : Le DEVE 25 – subvention en nature consistant en 1 000 bouteilles de vin issues des vignes du parc Georges Brassens et convention avec l'association « Le Club Vaugirard ». Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

10.2021 DAE 110 – Modification de la dénomination de la Halle aux Chevaux – René Froment 15e – Avenant à la CODP du marché du livre

Monsieur le Maire : Le DAE 110 – modification de la dénomination de la Halle aux Chevaux – René Froment 15e – avenant à la CODP du marché du livre. Marie-Caroline DOUCERÉ a la parole.

Madame DOUCERÉ : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, il y a un mois déjà, je me suis exprimée au Conseil de Paris pour interpeller les élus et le préfet de police à propos de la fermeture incompréhensible du marché du livre ancien et d'occasion. Je saisis aujourd'hui l'opportunité de cette délibération, qui voit se concrétiser ce beau projet de dénomination de Halle aux Chevaux - René Froment, pour saluer la ténacité dont ont fait preuve Madame SCHROTTER, puis Monsieur BOSSARD, président de l'association gérant le marché, ainsi que tous les exposants de cet événement emblématique du 15e, pour demander sa réouverture sans pour cela obtenir gain de cause auprès du préfet.

Depuis 1987, le marché du livre ancien et d'occasion créé par René Froment rassemble en plein air tous les week-ends une cinquantaine de professionnels du livre sous la Halle aux Chevaux du parc Georges Brassens. Or, depuis l'apparition du décret du 2 avril dernier encadrant le troisième confinement, ils se sont vu interdire leur activité par la préfecture de police. Déjà fragilisés après plus de douze semaines de fermeture en 2020, nombre de ces exposants ont vu leurs revenus diminuer et n'ont, pour certains, que ce marché du livre comme principale source de revenus. Cette interdiction a été très mal vécue, suscitant à la fois incompréhension et inquiétude, puis un sentiment d'injustice largement partagé, et pour cause, les librairies n'étaient-elles pas désormais classées comme « commerce essentiel » ? Alors que les préfets du Calvados, du Rhône, d'Ille-et-Vilaine, de la Haute-Garonne ont autorisé la vente de livres sur les marchés et les marchés aux livres, comme ce fut le cas tout autour de Paris d'ailleurs, il aurait dû être possible de revenir sur cette fermeture dans notre arrondissement. En cette période de crise sanitaire et économique, on aurait pu espérer une interprétation plus homogène du décret, mais tel ne fut malheureusement pas le cas. Malgré les actions des bouquinistes, des riverains, nos multiples interpellations politiques et le recours en référé déposé par des libraires du Mans, cette inégalité de traitement a perduré jusqu'à ce jour.

Je vous invite donc, mes chers Collègues, ainsi que les Parisiens et visiteurs à venir nombreux au marché du livre d'occasion dès ce samedi. Les exposants ont besoin de la mobilisation de tous pour qu'au cœur du quartier Brassens continue à rayonner ce marché historique auquel nous tenons tant. Dans les prochains mois, des événements pourront voir le jour autour de ce marché pour le dynamiser et créer des synergies entre les acteurs du monde culturel. J'en profite d'ailleurs pour vous annoncer, à la demande de notre collègue, adjoint à la culture, Frédéric JACQUOT, la tenue sous réserve à nouveau de l'autorisation préfectorale – j'espère beaucoup plus favorable – des 13e journées portes ouvertes des ateliers d'artistes du 15e les 5 et 6 juin prochains. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Des interventions ? Oui, Madame ROY.

Madame ROY : Merci Monsieur le Maire. Mon intervention ira dans le même sens que celle de ma collègue, Madame DOUCERÉ. Je pense que nous sommes tous unis sur cette délibération et aussi sur cette fermeture du marché du livre ancien, ce lieu quand même emblématique culturel du 15e, intervenue le 11 avril dernier. Nous considérons que cette fermeture a été complètement incompréhensible, injuste et dommageable. Dommageable d'abord pour les libraires exposants, pour qui cela constitue vraiment une perte de revenus et plus généralement pour tous les amateurs, les passionnés de livres anciens, de lecture et de culture. Comment comprendre qu'un marché du livre ancien qui se tient en plein air n'ait pu rester ouvert, alors qu'effectivement les librairies, des lieux fermés, étaient ouvertes ? Une décision complètement paradoxale, d'autant plus que l'association gestionnaire du lieu avait mis en place un protocole sanitaire, rigoureux et exemplaire. Donc, nous n'avons compris ni les critères ni les raisons qui ont mené à cette décision. Nous nous sommes d'ailleurs mobilisés pour demander la réouverture de ce lieu. Olivia POLSKI, adjointe en charge du commerce et de l'artisanat, a écrit dès le 12 avril au Préfet de police pour demander une dérogation d'ouverture, sans succès. Nous regrettons vraiment de ne pas avoir été entendus et que l'association qui s'est mobilisée, les libraires qui se sont mobilisés, n'aient pas été entendus non plus. Pourtant, comme Marie-Caroline DOUCERÉ l'a rappelé, d'autres préfectures avaient autorisé la vente de livres, même de disques, sur des marchés de plein air, comme c'était le cas dans le Calvados par exemple. Alors, bien sûr, nous nous réjouissons que ce lieu puisse rouvrir comme tous les autres lieux de culture à partir du 19 mai et nous espérons que les Parisiens et les Parisiennes et au-delà viendront nombreux sur ce marché du livre ancien. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Aminata NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Nous voterons bien évidemment pour cette délibération qui rend hommage à René Froment, fondateur du marché aux livres anciens du parc Georges BRASSENS, marché qui, comme l'ont rappelé mes collègues, s'est malheureusement vu fermer, alors que les librairies ont enfin été reconnues comme un commerce essentiel et que ce marché se tenait en plein air. Donc, je me joins à la consternation exprimée par mes collègues. La réouverture prochaine du marché du livre ancien serait sans doute l'un des meilleurs moyens de faire honneur à cet homme qui a été aussi emblématique dans un changement de paradigme que nous devons opérer plus largement dans notre rapport aussi à la condition animale en donnant une vocation culturelle à un lieu anciennement consacré à l'abattage des chevaux, raison pour laquelle nous nous réjouissons du maintien de l'appellation de la Halle aux Chevaux, aux côtés du nom de René Froment, qui rappelle l'histoire de ce lieu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Cette proposition de dénomination a fait l'unanimité en nos rangs. Il est vrai que beaucoup partagent aussi l'opinion selon laquelle il est incompréhensible que le marché aux livres n'ait pas pu rouvrir comme les autres marchés découverts. À l'instar d'autres institutions, la Mairie du 15e est intervenue auprès du Préfet de police. La réponse a été évidemment tout à fait négative. Je suis même intervenu à la fois par écrit et oralement, dans une réunion, ainsi d'ailleurs qu'auprès de la ministre de la Culture qui n'a pas répondu, en ce qui la concerne, à mon courrier. C'est bien dommage, parce que ça a fait perdre des recettes importantes à tous ces bouquinistes et ils ne sont pas sûrs de récupérer leurs recettes. Cela a privé aussi les Parisiens et tous les passionnés de livres anciens d'une sortie. Nous avons pu, les uns et les autres, soutenir le vœu qui a été soulevé par Marie-Caroline DOUCERÉ. Maintenant, je vais passer la parole à l'adjointe rapporteure qui va répondre. Louise-Agathe CHARPENTIER.

Madame CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, je ne reviendrai pas sur les raisons incompréhensibles, comme l'a fort bien expliqué ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ, qui ont poussé le Préfet à fermer la Halle aux Chevaux. Je souhaiterais simplement avoir une pensée particulière pour tous ceux qui se sont sentis abandonnés et non essentiels au cours de ces derniers mois : commerçants, intermittents et autres acteurs culturels. Dès ce week-end, les bibliophiles et autres chineurs auront la joie de retrouver le marché aux livres anciens tous les samedis et dimanches à la rue Brancion.

Lors de notre Conseil d'arrondissement de septembre dernier, nous présentions avec mon collègue Frédéric JACQUOT un vœu à la Maire de Paris, afin que la Halle aux chevaux porte également le nom de Monsieur René Froment, dont l'action en faveur de la culture dans le quartier ne doit pas être oubliée. C'est pourquoi je vous appelle à un vote positif pour cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc à votre vote ce projet de délibération avec un avis positif. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. **2021 DAE 127 – Pieds d'immeubles commerciaux de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 6 388 618 €**

Monsieur le Maire : Le DAE 127 – pieds d'immeubles commerciaux de programmes de logements sociaux d'Élogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 6 388 618 euros. Cela concerne deux immeubles, 8 rue Rosa Bonheur et 90 rue de la Croix Nivert.

Monsieur Amiel : Simplement pour préciser, Monsieur le Maire, que je ne prenais pas part au vote sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Absolument. Monsieur AMIEL m'avait fait part de son intention de ne pas prendre part au vote. Merci.

Je le soumets à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Sans la participation de Monsieur AMIEL.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

12. **2021 DASCO 22 – Collèges publics parisiens – Dotations de fonctionnement (33 180 euros), subventions d'équipement (168 015 euros) et subventions pour travaux (506 831 euros)**

Monsieur le Maire : Le DASCO 22 – collèges publics parisiens – dotations de fonctionnement (33 180 euros), subventions d'équipement (168 015 euros) et subventions pour travaux (506 831 euros). Il s'agit de :

- Travaux à André Citroën laverie pour restauration pour 26 435 euros ;

- Georges Duhamel : ordinateurs pour salles de classe pour 21 000 euros ;

- Guillaume Apollinaire : armoires chaudes et fontaines à eau pour restauration pour 3 150 euros ;

- Modigliani : achats de divers matériels et fournitures pour l'entretien de locaux pour 2 350 euros ;

- de Staël : achats de divers matériels et fournitures pour l'entretien de locaux pour 2 350 euros.

Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

13. 2021 DASCO 28 – Caisses des écoles – Subvention (722 989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Monsieur le Maire : Le DASCO 28 – caisse des écoles – subvention de 722 989,45 euros pour la mise en œuvre de séjours de vacances. Pour la caisse des écoles du 15e, il s'agit d'une somme de 18 071,76 euros.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

14. 2021 DASCO 30 – Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome – Bilan d'utilisation des dotations 2020 (97 142,90 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

Monsieur le Maire : Le DASCO 30 – collèges publics dotés d'un service de restauration autonome – bilan d'utilisation des dotations 2020 pour 97 142,90 euros au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement, qui concerne :

- Le collège Citroën pour l'acquisition d'un chariot chauffe-assiettes de 1 809 euros ;

- Apollinaire pour la remise en état de la chambre froide de sa cuisine pour 2 376 euros et pour l'acquisition et l'installation d'un meuble bain-marie pour le self-service de 5 932 euros ;

- Le collège de Staël pour la réparation d'un lave-vaisselle pour 1 818 euros.

Pas d'intervention. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

15. 2021 DASCO 93 – Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

Monsieur le Maire : Le DASCO 93 – amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public. Madame de RAGUENEL.

Madame de RAGUENEL : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, dans le cadre du projet de développement de la ville du quart d'heure, la Mairie de Paris a souhaité l'ouverture au public d'un certain nombre de cours d'école et de collège le samedi. Cette délibération qui nous est proposée envisage donc la pérennisation de l'expérimentation et l'élargissement des horaires d'ouverture jusqu'à 19 heures. Or, l'expérimentation s'est donc élargie pour la première fois samedi dans quatre cours d'école Émeriau, Vigée-Lebrun, François Coppée et Mademoiselle. Avant de voter cette délibération, il serait donc utile d'avoir un retour d'expérience sur cette première journée. En effet, le succès d'un tel projet ne se mesure pas uniquement au taux de fréquentation de ses cours qui, semble-t-il, a été plutôt satisfaisant le week-end dernier. Il est important de rester vigilant sur les conditions d'accueil du public. Bien sûr, la volonté d'offrir un espace public supplémentaire aux Parisiens est une bonne idée en soi. Nous n'avons de cesse de nous mobiliser ici contre la densification dans le 15e arrondissement, pour une meilleure qualité de vie des Parisiens. Mais, n'oublions pas que nous parlons ici de l'école, sanctuaire de notre République. Nous souhaiterions donc savoir :

- Quelles garanties offre la Ville pour la bonne tenue de ce projet ?
- Quels sont les dispositifs mis en place en termes d'entretien, de sécurité et de salubrité dans cette opération ?

Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, allez-y, David AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Pour notre part, nous voulions saluer cette délibération. Nous avions demandé à plusieurs reprises, dès que la question de l'ouverture des écoles avait été posée, l'élargissement des écoles qui pouvaient en être bénéficiaires dans le 15e arrondissement, au vu de la taille et de la population particulièrement importante de cet

arrondissement. Comme cela vient d'ailleurs d'être souligné, le succès est au rendez-vous. On peut le comprendre, à la fois pour des raisons structurelles, le manque d'espaces publics dans une ville aussi dense fait que les cours des écoles sont des espaces qui peuvent être précisément ouverts sur le quartier et aux habitants le week-end de manière extrêmement positive et, dans le contexte actuel sanitaire, des espaces à l'air libre sont évidemment bénéfiques. Nous nous réjouissons donc de l'extension de cette expérimentation, ainsi que des propositions d'amendements au Règlement Intérieur qui permettront justement de l'encadrer.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Je vais aller dans le même sens que mon collègue AMIEL. Je voudrais souligner quand même la pertinence et l'évidence, quelque part, d'un tel dispositif dans cette période, où les gens ont vraiment besoin de trouver des cadres pour respirer. Alors, on peut toujours avoir des craintes ; on verra si quelqu'un nous apporte la preuve du fait qu'elles sont fondées. En tout cas, ce n'est pas statistique, puisqu'il n'y a pas de statistiques. Effectivement, la seule réussite n'est pas la fréquentation. Il faut aussi laisser le temps que le dispositif s'installe. La fréquentation est de plus en plus importante. En tout cas, ce n'est pas statistique, mais je me suis rendu à de multiples reprises à l'école Vigée-Lebrun, puisque les autres n'étaient pas encore ouvertes, pour voir comment ça se passait et, on en a déjà débattu ici, ce que j'ai vu était que les choses étaient surveillées. J'ai discuté avec les animateurs, il y avait un programme d'activités très riche qui était proposé, les gens étaient très heureux, ils faisaient très attention à ce que précisément les espaces de l'école ne soient pas dénaturés et que ce soit uniquement la cour et le préau parfois. Je pense que c'est une forme d'évidence, vu l'année qu'on vient de passer. Alors, il faudra toujours être prudent et vigilant et faire attention à améliorer les choses, c'est d'ailleurs le sens de cette délibération : d'améliorer les choses, d'élargir les horaires. Je pense qu'il faut s'en réjouir sans traîner les pieds, parce que nos concitoyennes et nos concitoyens ont trouvé que c'était une chose pragmatique et de bon sens.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à la rapporteure, Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous sommes appelés une nouvelle fois à nous prononcer sur le règlement concernant l'utilisation des cours d'école, puisque ce dispositif s'amplifie et que, maintenant, quatre cours du 15e sont concernées. Il s'agit, comme l'a dit

ma collègue, des cours 17 Vigée-Lebrun, Mademoiselle, François Coppée et la maternelle Émeriau. Auparavant, je vous le rappelle, seule la cour 17 Vigée-Lebrun était ouverte. Les quatre cours ouvertes à partir de samedi dernier bénéficient maintenant de l'intervention d'associations qui ont répondu à des appels à projets. Il s'agit particulièrement de la Ligue de l'enseignement, de Arty Garage pour des activités artistiques Land'Art et de diverses associations artistiques ou musicales. Il y aura aussi des activités magie, maquillage, cirque, jeux collectifs. Toutes ces animations vont tourner sur ces quatre écoles du 15 mai au 11 septembre. Ceci dit, ces associations ne seront pas tout le temps présentes le samedi. Ainsi, le Stand Street Art n'interviendra que deux fois sur cette période, samedi dernier sur Émeriau et le 5 juin sur Mademoiselle. Les occupations du samedi seront donc inégales et nous devrons préciser, comme il a été précisé lors de la visio avec la Mairie de Paris concernant ces occupations de cours d'école, que ce seront surtout des espaces de jeux en plus ouverts au public. À noter quand même que ces espaces ne disposent pas de toilettes ouvertes au public et il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incivilités dans la cour de l'école, ce qui nuirait à l'hygiène exigée dans les écoles.

À mon avis, un élément manque aussi dans ce règlement, c'est celui de la responsabilité en cas d'accident.

L'ouverture de ces quatre écoles rencontre un certain succès. Samedi, 229 personnes ont fréquenté ces cours, dont 160 à Émeriau. On peut regretter que seulement 19 personnes fussent présentes à Vigée-Lebrun, où pourtant s'est produite une très belle animation d'orchestre de chambre. On peut imaginer que la cour Émeriau, cour Oasis futuriste, a connu un certain succès, qui a attiré les parents mus par une curiosité de connaître ce dispositif. Je rappelle d'ailleurs que, pour cette cour, la jauge maximale est de 40 personnes à la fois et que les gardiens ont dû faire respecter cette jauge. Je dis bien les gardiens : je remercie la CASPE du 15e qui, au contraire de certains arrondissements, a souhaité mettre deux gardiens pour éviter toute dégradation, car le risque est bien là. Ouvrir d'autres espaces de jeux oui, mais les écoles en aucun cas ne doivent subir de dégradations qui viendraient encore alourdir le budget travaux. D'ailleurs, même s'il n'y a pas de dégradations, il y aura quand même des entretiens plus coûteux de ces cours. Ainsi, le fait que les enfants aient des activités dans les bacs remplis de copeaux nécessitera un changement plus fréquent de ce matériel et donc des dépenses supplémentaires, alors qu'il y a déjà des restrictions budgétaires. Merci aux gardiens également qui devront, en plus d'assurer la sécurité des

biens, assurer la sécurité des personnes, puisqu'à Émeriau la cour a dû fermer plus tôt, en raison d'un danger créé par un individu ivre porteur d'un couteau devant l'école. Les gardiens ont tout de suite su maîtriser la situation.

Malgré toutes ces réticences, je vous invite à voter cette délibération, tout en sachant que nous resterons extrêmement vigilants quant aux conditions de déroulement des activités. En effet, ces activités peuvent profiter à une population qui ne part pas chaque week-end et peut-être aussi permettre à des parents qui ne connaissent pas bien l'école d'y entrer, voire de demander à leurs enfants un plus grand respect de ces espaces. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Donc, on verra si des moyens continuent d'être affectés. C'est important pour l'entretien et la sécurité. Je soumets à votre vote ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Unanimité. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. 2021 DFPE 123 – Subventions (162 150 euros), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs

Monsieur le Maire : Le DFPE 123 – Subventions de 162 150 euros, conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et à favoriser les échanges entre pairs. Pour le 15e, il s'agit de l'association École des parents et des éducateurs d'Île-de-France. 172 familles ont participé à ces actions.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

17. 2021 DASES 10 – Subventions (506 000 euros), conventions et avenant avec neuf associations pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion

Monsieur le Maire : Le DASES 10 – subventions de 506 000 euros, conventions et avenant avec neuf associations pour le fonctionnement de neuf accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion. Pour le 15e, une subvention de 21 500 euros à l'association Saint-Vincent-de-Paul et une subvention de 20 000 euros à l'association Depaul France, rue des Périchaux.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18. **2021 DASES 29 – Subventions (Montant total de 340 500 euros) à cinq associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et des familles démunies**

Monsieur le Maire : Le DASES 29 – subventions de 340 500 euros à cinq associations pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et des familles démunies. Pour le 15e, subvention de 78 500 euros à l'association Roue de secours alimentaire et de 7 000 euros à l'association Relais Frémicourt.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

19. **2021 DASES 31 – Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique**

Monsieur le Maire : Le DASES 31 – Subventions de 490 000 euros et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. Pour le 15e, trois associations bénéficieront de ces subventions : PIMMS 32 000 euros, Foyer de Grenelle 15 000 euros et les Astroliens 12 000 euros.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

20. **2021 DASES 109 – Subventions (16 200 euros : DASES 9 500 euros ; DAC 6 700 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021**

Monsieur le Maire : Le DASES 109 – subventions de 16 200 euros à deux associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap. Il s'agit pour le 15e d'une subvention de 13 700 euros à l'association Ad'Rev.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

21. **2021 DPSP 1 – Subventions (308 648 euros) et conventions à 12 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021**

Monsieur le Maire : Le DPSP 1 – subventions de 308 648 euros et conventions à douze associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2021. Il s'agit de deux subventions que nous proposons à deux associations : l'une de 1 000 euros attribuée à l'association Alter Natives, 78 rue Dutot, et l'autre de 3 800 euros attribuée à Créatéo IDF, 41-43 rue de Cronstadt.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

22.2021 DAC 558 – Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

Monsieur le Maire : Le DAC 558 – subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes. Pour le 15e, c'est une subvention de fonctionnement de 60 000 euros à la SARL cinéma Chaplin Saint-Lambert. Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : Rapidement, mais je voudrais intervenir en deux mots et sur deux points. D'abord dire combien le cinéma Chaplin fait un travail remarquable. Dans cette période si difficile pour les cinémas, et notamment pour les cinémas indépendants, cette subvention le soutient au moment de la réouverture. Ensuite, profiter – cela a déjà été évoqué lors de la délibération sur le marché aux livres – pour souligner combien le monde de la culture a été en proie à une forme d'incompréhension, en l'absence de critères objectifs donnés par le gouvernement dans la conduite à tenir, sur les ouvertures et les non-ouvertures. Je voudrais souligner combien nous sommes dans un arrondissement qui a un certain nombre de lieux culturels d'envergure et remarquables. On s'entendra, je pense, tous sur cette question. Des théâtres, des théâtres municipaux, des théâtres privés, le Monfort, le Théo-Théâtre, je vais en oublier si je fais la liste, évidemment les cinémas. On s'est laissé quelque part enfermer – si vous me permettez d'élargir d'un mot – dans ce faux débat d'*essentiel* et de *non essentiel*. Je crois que c'est vraiment un prisme qu'il faut maintenant laisser de côté, car *essentiel* ou *non essentiel*, on ne comprend pas bien quels critères il y a à cela. Au lieu de cela, le monde de la culture aurait aimé avoir des critères objectifs, c'est-à-dire en fonction du nombre de mètres carrés, en fonction de l'aération, en fonction de critères encore une fois objectifs. Sinon, comment comprendre qu'une même situation... ? Voilà, c'est ce qu'on a vu pour le marché aux livres, c'est-à-dire un marché qui vend des pommes de terre peut rester ouvert, mais pas un marché qui vend des livres ; un culte peut continuer, alors qu'ils sont exactement dans la même situation physique que certaines salles de spectacle – je n'ai rien contre les cultes et c'est une liberté fondamentale. Du reste, interrogé par un certain nombre de lieux culturels, le Conseil d'État a reconnu également la culture comme une liberté fondamentale. Aujourd'hui, nous sommes à la veille de la réouverture. Alors, les choses s'objectivent un petit peu, mais je crois qu'il faudra que nous soyons vigilants. Nous sommes dans le 15e, donc vigilants auprès des lieux culturels, parce qu'ils sont un peu perdus, on leur

demande de s'adapter avec des critères de jauge qui ne sont toujours pas des critères d'espace physique, en fonction du nombre de mètres carrés, en fonction des aérations possibles, qui sont des critères qui seraient plus compréhensibles de nos concitoyennes et de nos concitoyens à qui la culture a manqué. En tout cas, je m'engagerai. Je pense que, les uns et les autres, nous nous engagerons de manière vigilante dans cet accompagnement, mais je voulais profiter de cette délibération et donc du travail remarquable que fait le cinéma Chaplin pour le dire au sein de notre assemblée et pour apporter mon soutien aux structures culturelles du 15e.

Monsieur le Maire : Beaucoup de choses que vous avez évoquées ne relèvent malheureusement pas de notre Conseil. En revanche, il est vrai que notre engagement pour la culture, je crois, est sans faille. Je peux le dire en l'absence de notre collègue Frédéric JACQUOT qui s'échine à longueur de journée à aider, à renseigner aussi sur les différentes possibilités d'aide et de soutien des différents acteurs culturels du 15e qui sont nombreux et que nous aidons beaucoup, par exemple en essayant de reloger le Théo-Théâtre, en essayant aussi – et nous avons fait une grosse action à l'époque – de développer le *click & collect* des librairies, etc. Nous avons le devoir effectivement d'ouvrir la culture et nous avions aussi par exemple, pour la fête du 21 juin, organisé un concert virtuel dans cette salle des fêtes qui a pu être diffusé ensuite sur le site de la Mairie. Je cite quelques-uns des exemples. Nous n'avons pas laissé en jachère bien sûr les activités culturelles dans le 15e, même si elles avaient été beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre et si on peut vous suivre sur les difficultés énormes rencontrées par les différents acteurs culturels du 15e et dans notre pays.

Y a-t-il d'autres interventions ? Merci. Donc, je soumets aux voix, évidemment avec aussi tous nos compliments pour l'action menée et notamment aussi avec un ciné-club que nous avions mis en place au cinéma Chaplin. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

23. 2021 DASES 83 – Subventions (1 332 300 euros), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions avec 4 associations

Monsieur le Maire : Je vous propose maintenant les trois délibérations qui ont été passées en procédure d'urgence. Il serait bon que la Ville finisse par tenir ses promesses de ne pas nous adresser des projets de

délibération deux jours avant, alors qu'il y a un délai légal de cinq jours francs que nous avons beaucoup de mal nous-mêmes à tenir, mais que la Ville ne tient pas du tout, alors qu'il s'agit de projets de délibération importants.

En commençant par le DASES 83, qui est une subvention de 1 332 300 euros et des avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec treize espaces de proximité et conventions avec quatre associations. Pour le 15e, c'est une subvention de 83 600 euros au titre de la ligne 21 attribuée à l'association Animômes de Beaugrenelle, place de Brazzaville, pour son espace de proximité ; une subvention de 20 000 euros pour l'association Ensemble aux Frères Voisin en soutien au fonctionnement de sa structure ; une subvention de 10 000 euros à l'association Espace de partage éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière, 15 rue Georges Duhamel pour son fonctionnement. Intervention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

24. 2021 DJS 95 – Centres Paris Anim' (5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 12e, 14e, 15e, 16e et 19e) – Avenants aux conventions de délégation de service public

Monsieur le Maire : Deux délibérations concernant la DJS. D'abord, la DJS 95 qui concerne les centres Paris Anim' (5e, 6e, 8e, 9e, 10e, 12e, 14e, 15e, 16e et 19e) et qui sont des avenants aux conventions de délégation de service public. Monsieur VESPROUMIS.

Monsieur VESPROUMIS : Monsieur le Maire, chers Collègues, la présente délibération a été soumise, je le précise, trois jours avant le Conseil d'arrondissement. Je le redis, mais c'est important. Elle nous appelle à nous exprimer sur pas moins de 300 000 euros. 300 000 euros qui sont réclamés à l'association délégataire de service public MJC 15 Brancion au titre de son exercice 2019-2020. Trois jours pour se prononcer sur 300 000 euros, c'est quand même très court. Un mot sur la méthode qui émane de cette délibération. Alors que la dette parisienne a encore explosé, que la Ville est mal gérée financièrement, l'administration fait des coupes budgétaires a posteriori en prenant en compte seulement sur le papier la réalité du terrain. Il faut dire qu'en avril les CPA avaient été prévenus d'un potentiel remboursement qu'ils auraient à effectuer à la fin de l'année, mais en tenant compte – et c'était bien mentionné – de la réalité de leurs actions. Or, premièrement, et sur le plan des remboursements, les CPA ont remboursé une partie des usagers, à

hauteur de 190 000 euros et le chômage partiel, qui a été seul pris en compte dans le calcul des 300 000 euros qu'ils doivent rembourser désormais, s'élevait à un montant de 133 000 euros. Donc, on comprend bien que même le remboursement des avoirs représentait une opération à peu près nulle, d'autant plus qu'il y a eu durant l'année des investissements importants. Par exemple pour la protection des employés du CPA et de leurs usagers, il y a eu une baisse du nombre d'inscriptions à la rentrée suivante, des équipements en ligne qui ont coûté près de 40 000 euros à l'association et il y a eu évidemment un maintien important des activités. Il suffit de connaître les CPA du 15e pour s'en rendre compte. Enfin, et il faut également le mentionner, les CPA du 15e ont investi durant l'année 2020 à hauteur de 180 000 euros pour la rénovation du centre Brancion. Bref, ce sont 15 % du budget des CPA du 15e qui sont réclamés a posteriori et qui entraîneraient, si on lit le bilan financier de l'association, un dépôt de bilan pur et simple pour la fin de l'année. Encore une fois, il fallait se renseigner. Je le précise enfin, l'adjointe Hélène BIDARD a repoussé à deux reprises nos visites dans le CPA du 15e. Nous n'avons toujours pas de date avec elle, peut-être que cela explique la déconnexion de cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Des interventions ? Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Juste un mot pour dire que je vais m'abstenir sur cette délibération reçue tardivement et j'entends les alertes de mon collègue, mais je n'ai pas eu le temps d'approfondir la question. Donc, dans le doute, je m'abstiens, en attendant le Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'autre intervention ? Monsieur LATINNE pour répondre aux orateurs.

Monsieur LATINNE : Monsieur le Maire, chers Collègues, bonjour. Sans revenir une nouvelle fois sur les propos très justes tenus par mon collègue, Monsieur Hector VESPROUMIS, nous assistons là une nouvelle fois à une tentative de la Mairie de Paris de vraisemblablement compenser sa dette, cette fois-ci sur le dos de la jeunesse et sur le dos des centres Paris Anim'. Donc, en plus d'être assez peu acceptable, voire inadmissible, c'est vraiment souhaiter finalement la mort des CPA. À l'échelle même du 15e, c'est un nouveau signe manifeste de la déconnexion de la Mairie de Paris des réalités du terrain, qui plus est lorsqu'on regarde les actions et le travail incroyable effectué par l'association gestionnaire du 15e arrondissement, parce qu'on ne va citer qu'eux ici, donc la MJC Paris 15 Brancion et son directeur Monsieur Raymond LESCOMBE. C'est vraiment une action qui a été faite pendant

toute cette période particulièrement difficile toujours en faveur des jeunes et en faveur de toutes les personnes qui pouvaient souhaiter faire appel à leur association et faire appel au CPA. Il faut dire qu'ils ont toujours été à l'avant-garde de tous les problèmes qu'un CPA a pu rencontrer. Ils ont tout de suite proposé des cours à distance, ils ont tout de suite proposé de nouvelles formes de cours justement pour les jeunes et pour toutes les personnes qui pouvaient justement faire appel à eux. Je pense que c'est vraiment mal reconnaître le travail effectué. Dans le 15e, on a eu une chance absolument formidable de les avoir. Ils ont d'ailleurs pu inciter d'autres CPA à suivre leur exemple. Ils ont toujours été présents auprès des administrés du 15e, toujours auprès de la jeunesse du 15e. La délibération donnée aujourd'hui est assez symptomatique du rejet de la Mairie de Paris d'une action réelle envers la jeunesse. Nous avons pu en parler depuis de nombreux Conseils, que ce soit du manque d'infrastructures, que ce soit par exemple de créer des tranches qui divisent la jeunesse, qui divisent les familles. Là, maintenant, nous sommes vraiment dans le souhait finalement de causer la fin des centres Paris Anim' qui étaient une création absolument admirable. Ce que je tiens à rappeler est que nous parlons vraiment de 300 000 euros, donc ce n'est vraiment pas rien, c'est très important ici. J'appelle chacun ici, et pas seulement dans notre groupe, à voter contre cette résolution, donc tous bords confondus, et surtout de le porter dans le Conseil de Paris, parce que là c'est vraiment quelque chose qui dépasse le fait d'être dans le 15e ou dans tel autre arrondissement. Nous sommes vraiment pour les jeunes et pour des associations qui se battent jour et nuit, si je puis dire, pour travailler pour la jeunesse et pouvoir leur offrir des activités. Et, aujourd'hui, de par cette déconnexion, on est simplement en train de les trahir.

Monsieur le Maire : Vous avez parfaitement raison. Cette affaire est extrêmement grave, étant donné l'action essentielle qui est menée par les centres Paris Anim' dans le 15e. Si la gauche était cohérente, alors qu'elle a critiqué – peut-être à juste titre – l'insuffisance du soutien gouvernemental aux acteurs culturels, là ce sont des acteurs culturels également qui sont mis en difficulté. Donc, je ne doute pas que Monsieur SITBON joindra sa voix à la nôtre pour réclamer davantage de moyens. Davantage de moyens, pour que les centres Paris Anim' n'aient pas à rembourser cette somme de 300 000 euros totalement injustifiée, ce qui va évidemment compromettre considérablement les activités, notamment culturelles, des années à venir. Qui veut prendre la parole ? Personne. Donc, je vais soumettre aux voix ce projet de délibération avec

un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Bien, c'est intéressant. Contre ? Abstentions ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté.

25.2021 DJS 98 – Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'

Monsieur le Maire : Dernier projet de délibération, le DJS 98 qui concerne les tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'. Monsieur VESPROUMIS.

Monsieur VESPROUMIS : Monsieur le Maire, chers Collègues, par cette délibération, je remarque que nous entrons dans un monde nouveau, comparativement à la précédente délibération. La Ville a tenu compte de notre avis négatif sur cette délibération soumise plus tôt dans l'année et a revus sa copie. Les usagers pourront être remboursés de leur abonnement au CPA seulement s'il n'y a pas eu de cours cette année, c'est-à-dire que les ateliers numériques ou autres alternatives qui auraient été proposées dans l'année ne pourront pas être un motif justifiant un remboursement simple. Il peut aussi y avoir des reports, si les activités n'ont pas pu se tenir. À mon avis, c'est une souplesse juste pour les usagers et acceptable pour les CPA qui s'engagent, comme on l'a dit juste avant, pour la culture, pour les jeunes, pour l'insertion de ceux-ci et évidemment pour la vie dans son intégralité de notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Des interventions ? Monsieur LATINNE pour répondre.

Monsieur LATINNE : Monsieur le Maire, chers Collègues, là-dessus pas grand-chose à ajouter aux propos de mon collègue. Tout a été dit pour cette délibération. Donc, c'est un plaisir de finalement constater que voter *contre* a un impact, parce que justement là on a pu avoir une copie finie, si je puis dire. À l'époque, nous avions dit que c'était un brouillon. Là, maintenant, c'est une copie finie, donc c'est très bien, c'est une bonne chose. J'invite chacun à s'exprimer favorablement pour cette résolution.

Monsieur le Maire : Je soumets donc à votre vote ce projet de délibération avec un avis favorable. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci. Unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Je vous demande maintenant de vous prononcer pour les délibérations qui n'ont pas suscité de débats. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci. Unanimité.

26.V152021019 – Vœu à la Maire de Paris présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Gregory Canal, Claire de Clermont-Tonnerre, Mathieu Luinaud et les élus de la majorité du 15e relatif aux moyens adossés par la Ville de Paris aux différentes consultations des Parisiens

Monsieur le Maire : Nous allons passer maintenant à la deuxième partie de notre Conseil concernant les vœux, avec un vœu à la Maire de Paris présenté par la majorité du 15e relatif aux moyens adossés par la Ville de Paris aux différentes consultations des Parisiens. La parole est à Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers Collègues, depuis le début de la mandature, notre équipe municipale se mobilise pour relayer les différentes démarches de consultation des habitants lancées par la Ville, qu'il s'agisse des états généraux du stationnement, du budget participatif, d'*Embellir votre quartier*, de la révision du PLU, du manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne ou encore du projet d'aménagement du grand site Tour Eiffel. Or, en plus des difficultés à communiquer avec nos concitoyens engendrées par les distanciations covid, la culmination de ces différentes concertations qui s'empilent depuis six mois provoque un encombrement du calendrier, superpose parfois des concertations aux thématiques connexes et génère de fortes contraintes matérielles pour les services. Cet enchevêtrement de consultations et de projets a notamment pour effet de brouiller les messages et de limiter les contributions des habitants. J'ajoute que la communication autour de ces concertations est insuffisante et je cite à titre d'exemple le commentaire du garant de la commission nationale du débat public qui, à propos de la concertation sur le grand site Tour Eiffel, parle d'un rendez-vous manqué avec les Parisiens.

Afin de permettre une information optimale et la participation d'un maximum d'habitants sur les différents projets portés par l'exécutif parisien, nous émettons le vœu d'une part que le calendrier des futures consultations de la mandature soit plus étalé pour une meilleure identification des enjeux et une plus large mobilisation de nos concitoyens, d'autre part que la stratégie de communication encadrant

les consultations parisiennes fasse l'objet d'un redéploiement et d'une meilleure visibilité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Pour répondre, Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, chers Collègues, le vœu que présente la majorité d'arrondissement est un vœu de pragmatisme et de souci de la parole donnée aux habitants du 15e et aux Parisiens. La Mairie du 15e se mobilise systématiquement lorsque la parole est donnée aux habitants et nous avons par ailleurs fait le choix de solliciter tout particulièrement, mais pas uniquement, les Conseils de quartier. Nous l'avons notamment fait dans le cadre de la démarche *Embellir votre quartier*, en faisant correspondre les quartiers sélectionnés aux périmètres des Conseils de quartier, de même nous avons organisé dans la totalité de ceux qui le souhaitent une présentation didactique du fonctionnement du PLU et de sa démarche de révision.

Nous assistons néanmoins, cela a été dit, depuis le début de la mandature à une démultiplication des démarches participatives et des concertations qui nuit aujourd'hui à la qualité de la prise en compte de l'opinion des habitants. L'accumulation de concertations est d'abord problématique, parce qu'elle resserre le calendrier des concertations au-delà du raisonnable. Les services de la Ville de Paris eux-mêmes sont débordés par cette accumulation.

Deux exemples pour illustrer mon propos. Le premier exemple est l'organisation des réunions de lancement de la révision du PLU. Les premières ont eu lieu début mai, voire au mois d'avril, alors que d'autres arrondissements ne seront servis que bien plus tard. Là-dessus, une fois n'est pas coutume, le 15e est le moins bien loti avec une réunion prévue le 29 juin, soit à peine deux semaines avant la date limite de la concertation sur les diagnostics et presque deux mois après le lancement de la concertation dans les premiers arrondissements. L'autre exemple est sur le budget participatif. À la mi-mai, nous n'avons toujours pas de vision claire sur les projets qui sont retenus ou non par les services techniques et le 15e est victime d'un retard de traitement particulier.

Autre problème : l'enchevêtrement de concertations sur des sujets connexes peut, lui aussi, prêter à confusion. Entre les états généraux sur le stationnement, la conférence citoyenne sur le PLU, la révision du PLU, la nouvelle esthétique parisienne ou encore les concertations sur des projets d'aménagement. Il y a une confusion qui se crée dans l'esprit des Parisiens, mais c'est plus grave encore, car les services de la Ville s'y

perdent eux-mêmes. Je vous laisse en juger. Plusieurs projets concernant l'île aux cygnes ont été déposés au budget participatif par des Conseils de quartier et les habitants. Les services de la DVD ont d'abord voulu faire basculer ces projets en démarche *Embellir votre quartier*, alors même que les projets ne concernent pas forcément un des périmètres de la démarche, mais en sont limitrophes. Lorsque nous avons demandé à la DVD une réponse ferme pour savoir si les projets relevaient finalement du budget participatif ou d'*Embellir votre quartier*, les services ont été incapables de nous répondre. Ils ne savaient pas de quelle démarche relevaient les projets.

Pour nous, cet imbroglio crée deux points de blocage. Il bloque d'abord la démarche « *Embellir votre quartier* », mais il nous a aussi empêchés de proposer dans les temps une co-construction de projets concernant l'île aux cygnes. Donc, partant de là, comment voulez-vous que les choses soient claires dans l'esprit des Parisiens ? Je vous laisserai donc la responsabilité, Madame TORANIAN, d'expliquer aux habitants qu'ils travaillent dans le vide, parce que vos services n'arrivent pas à suivre le dédale que vous avez réussi à créer en moins d'un an de mandature.

Dernier problème, qui découle des deux premiers, c'est celui de la communication, inadaptée, autour des démarches participatives, qui pourraient pourtant contribuer à mieux mobiliser les habitants. Il est déjà déconcertant de voir la difficulté avec laquelle nous obtenons des supports de communication. Impossible par exemple d'obtenir des affiches de remplacement pour l'exposition du PLU qui se trouve dans le hall de la Mairie du 15e, que seule l'intervention insistante de ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE a permis de débloquer, nos services s'étant vu refuser de telles affiches. Surprenant aussi que la Mairie du 15e se voit refuser davantage de maisons du PLU pour l'arrondissement le plus vaste de Paris avec, là encore, un décalage entre les moyens qui nous sont attribués et ceux qu'une bonne information des habitants mérite. Je vous rassure, nous ne vous proposons pas de dépenser davantage. Nous connaissons l'état des finances de la Ville, mais plutôt d'utiliser plus intelligemment les moyens mis en œuvre. Les moyens utilisés pour la conférence citoyenne sur le PLU en novembre dernier, dont on cherche franchement la valeur ajoutée par rapport à la consultation qui s'ouvre sur le PLU, auraient sans doute été plus utiles si déployés justement sur cette révision.

Enfin, pourquoi ne pas utiliser les panneaux d'affichage de la Ville de Paris ? Cela a été proposé par ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, panneaux qui sont pourtant tout indiqués pour promouvoir

ces démarches de consultation et capter l'attention d'un auditoire plus vaste, moins captif.

Alors, chers Collègues, le vœu proposé par la majorité d'arrondissement est finalement un vœu de bon sens et c'est pourquoi je vous inviterai à le voter. C'est d'abord un vœu qui appelle à donner plus de respiration aux services de la Ville sur les consultations et qui donne par là même une meilleure lisibilité aux habitants. C'est aussi un vœu qui propose d'optimiser la communication autour des démarches consultatives pour toucher un public plus large. Au total, c'est donc un vœu qui propose de se concentrer sur du qualitatif, plutôt que du quantitatif, plutôt que sur des effets d'annonce. Et, c'est sans doute là la vraie forme que devrait prendre la démocratie participative à Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : **Merci.** Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci. Monsieur le Maire, chers Collègues, je suis ravie de voir que les dispositifs et les outils développés par la Mairie de Paris pour renforcer la démocratie participative dans notre capitale sont salués par la Mairie du 15e arrondissement. Votre engouement démontre que lorsqu'il s'agit de donner la parole aux Parisiens, et en l'occurrence aux habitants de notre arrondissement, ce sujet fait l'unanimité. Tous ces dispositifs répondent en effet à la volonté de la Maire de Paris de créer un véritable pacte de gouvernance entre la Ville de Paris et les Parisiens. Cette démarche ambitieuse se fait en coordination étroite avec les Mairies d'arrondissement et je suis sûre que vous ne me contredirez pas sur ce point. Dans la lignée de la territorialisation accrue voulue par la Maire de Paris, celle-ci se fera encore plus étroitement, grâce au pôle animé par les directeurs de la vie associative et citoyenne et par le rattachement direct des Maisons de la vie associative et citoyenne à la Mairie d'arrondissement. Dans ce dispositif, les Conseils de quartier jouent et joueront un rôle fondamental. Naturellement, cela requiert un temps d'ajustement par l'ensemble des acteurs et nous sommes à leur disposition pour les accompagner comme depuis le début de la mandature.

Les inégalités de territoire que vous évoquez et déplorez sont la conséquence de cette territorialisation. Dès lors que ce sont les mairies d'arrondissement qui sont à la manœuvre sur leur mise en œuvre concrète, comme c'est le cas des concertations *Embellir votre quartier* ou pour la révision du PLU, il revient par conséquent aux Mairies d'arrondissement la responsabilité d'employer les moyens les plus adaptés. En ce sens, j'encourage toujours les arrondissements à être les

plus ambitieux possibles. Notre volonté est d'associer toujours plus étroitement les Parisiennes et les Parisiens à l'élaboration de notre politique municipale. Cela suppose en effet que les dispositifs de concertation se multiplient à l'échelle de la Ville de Paris et de l'arrondissement. Et, c'est bien l'ambition, puisque la Maire souhaite que 25 % de notre budget d'investissement soit décidé de manière participative.

Je ne partage pas votre avis sur le manque de lisibilité. Les superpositions de consultation peuvent se tenir simultanément sur des thèmes ou des territoires, certes. Mais, celles-là sont alignées sur l'agenda municipal, clairement pensé. Je ne suis pas d'accord sur le fait que c'est une mauvaise chose. Au contraire, cette offre plurielle permet la participation du plus grand nombre en fonction de ses sujets de prédilection, de ses disponibilités, voire de son implantation géographique. D'une réunion à l'autre, nous n'avons pas les mêmes participants et c'est justement cette diversité que nous souhaitons encourager.

Enfin, s'agissant de la communication, tous les dispositifs font l'objet de campagnes importantes. Une partie repose – comme je le disais – sur les Mairies d'arrondissement. Vous mentionnez l'usage de l'affichage numérique, particulièrement déployé grâce au budget participatif et notamment dans les quartiers populaires. Ces écrans relèvent de l'affichage associatif et s'adressent donc en priorité aux associations.

Monsieur le Maire, pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons contre ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui, cela ne s'adresse peut-être pas aux mêmes participants, mais en tout cas ce sont les mêmes fonctionnaires municipaux locaux qui s'en occupent et qui n'ont pas été renforcés, tant s'en faut. C'est juste une observation de praticien. Alors, Monsieur AMIEL.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Je voulais d'abord vous dire que nous partageons pleinement le constat formulé par le vœu de la majorité. Je crois d'ailleurs qu'il est relativement évident. Nous voyons que beaucoup d'habitants ignorent l'existence même de ces démarches et que beaucoup d'autres, qui commençaient à se familiariser avec, sont désarçonnés par leur organisation. Nous avions d'ailleurs eu l'occasion de l'évoquer lors d'une précédente séance, en parlant de l'organisation des prochains budgets participatifs. À cette occasion, nous avions eu l'opportunité de présenter nos propositions, notre souhait d'avoir un bilan des projets qui ont été réalisés grâce au budget participatif lors de la

dernière mandature. L'Inspection générale de la Ville de Paris pourrait être sollicitée pour établir de manière transparente la réalité de l'exécution de ces projets et les difficultés qu'ils ont pu rencontrer, que ce soit des difficultés techniques ou des difficultés organisationnelles. Nous avions également appelé à une meilleure programmation, car nous avons eu de nombreux témoignages de Parisiens qui se sont investis dans ces démarches en vain, car le calendrier était trop obscur. Nous avions également appelé à une meilleure communication et, malheureusement, toutes ces demandes restent tout aussi pertinentes aujourd'hui. Je crois que c'était absolument indispensable d'apporter plus de transparence et plus de clarté aux démarches participatives, pour que ces démarches soient véritablement démocratiques, c'est-à-dire qu'elles permettent réellement à toutes les voix de s'exprimer et c'est pourquoi nous voterons en faveur de ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc soumettre aux voix ce vœu. Qui est pour ? Monsieur SITBON, faites bien attention à ce que vous faites, enfin excusez-moi, je suis attentif même pour ce qui vous concerne. Qui est contre ? Abstentions ? Il est adopté. Merci.

Le vœu est adopté à la majorité.

27.V152021020 – Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élues et élus du Groupe Paris en commun – Elu.e.s de gauche du 15e relatif à l'inscription du 15e arrondissement dans le dispositif « Territoires zéro déchets »

Monsieur le Maire : Le vœu est destiné au Maire du 15e déposé par le groupe *Paris en commun* relatif à l'inscription du 15e arrondissement dans le dispositif *Territoires zéro déchet*. Qui le présente ? Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON : Le dispositif *Territoires zéro déchets* propose de déployer un dispositif qui vise à réduire les déchets, comme son nom l'indique, grâce à l'installation de composteurs, de bacs de collecte de déchets alimentaire, de Trilib', de lancement de ressourceries éphémères, d'actions de sensibilisation auprès du public scolaire. Ce dispositif repose sur les Mairies d'arrondissement et donc, sans être trop long, notre vœu vise à vous demander que la mairie du 15e s'inscrive dans ce dispositif qui permettra d'améliorer grandement les choses dans un certain nombre de quartiers et que la Mairie du 15e propose, évidemment après consultation des élus de notre assemblée, des quartiers ou des rues qui pourront s'inscrire dans ce dispositif.

À ma connaissance, la Mairie du 15e n'a pas encore répondu à la Mairie centrale sur ce sujet. Donc, notre demande est que les choses s'accélèrent pour faire rentrer pleinement le 15e dans ce dispositif de *Territoires zéro déchets*.

Monsieur le Maire : Pour répondre, je passe la parole à l'adjoint compétent, Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci. Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avant de répondre à ce vœu, je souhaite donner une information à l'ensemble de ce Conseil. Si vous tournez la tête vers la gauche, vous verrez sur l'estrade une magnifique boîte en carton. Cette boîte a été livrée dernièrement – aujourd'hui ou en fin de semaine dernière. C'est le nouveau dispositif.

Souvenez-vous nous en avions parlé à l'occasion d'un vœu lors d'un précédent Conseil. Donc, nous avons répondu à la Mairie centrale, un e-mail du 12 mai – c'était déjà la semaine dernière – pour être dotés de boîtes qui vont servir au recyclage des masques usagés. Je vous laisse lire ou vous approcher, vous verrez la société Plaxtil, nous en avions parlé dans ce Conseil. Cette start-up de Châtellerault va recycler les masques usagés. Nous avons reçu cinq boîtes. Nous allons voir le périmètre ; normalement, c'est à la Mairie ; mais, si vous voulez donner des idées d'implantation, ce sera bien volontiers.

Je vais en venir au vœu, parce qu'en lisant le vœu de *Paris en commun*, j'ai eu quand même un petit doute sur votre appartenance à la majorité municipale parisienne, très franchement. En effet, j'ai du mal à comprendre que les membres de ce groupe *Paris en commun* de notre assemblée puissent avoir des informations aussi erronées pour écrire et je vous cite : « Considérant que la Mairie du 15e n'a toujours pas fait part de sa volonté de participer à ce dispositif ». Ce sont exactement vos mots.

Dans un e-mail du 30 novembre, un échange avec Madame Colombe BROSSEL, adjointe à la Mairie de Paris, compétente pour le dossier, elle nous écrivait ceci et, là aussi, je la cite : « Monsieur le Maire, cher Monsieur PINET, je vous remercie de votre e-mail et me réjouis de votre intérêt pour lancer la démarche *Zéro déchets* dans le 15e ». Vous voyez, nous sommes pleinement investis. Oui, le 30 novembre. Le 30 novembre, nous avions effectivement fait part de notre intérêt pour cette démarche. Alors, si vous voulez, je vous ferai suivre les échanges. Donc, comment vous laisser dire et laisser entendre que la Mairie du 15e ne participe pas activement à réduire les déchets, plus encore avec ce qui a été fait sous la précédente mandature ? Et, nous avons toujours répondu positivement à toutes les

expérimentations lancées par la Mairie de Paris. C'est vrai que parfois la Mairie centrale ne nous a pas demandé de nous investir dans des expérimentations, elle préférait les arrondissements du nord ou de l'est parisien. Par exemple, je pourrais rappeler le coup de propre qui va se dérouler dans l'arrondissement où nous n'étions pas prévus et c'est lors d'un rendez-vous que nous avons demandé à en faire partie.

Poursuivons sur l'opération, où nous n'aurions pas fait part de notre volonté de participer à cette démarche. Le 30 novembre, après la réception de l'e-mail de Madame Colombe BROSSEL, nous avons saisi les services de la DPE du 15e pour faire des propositions de rues. Le 4 décembre, ces propositions sont arrivées et nous avons reçu en même temps des propositions d'implantation Trilib' qui ont été faites aux Conseils de quartier, parce que nous souhaitons aussi bien pour ces rues zéro déchet passer par les Conseils de quartier.

Après ces quelques explications, et vous me l'avez un peu dit, vous pourriez dire : pourquoi la démarche n'a toujours pas été lancée, puisque c'était le mois de novembre ? Tout d'abord, en même temps que ces projets est arrivé celui « *Embellir votre quartier* » qui a passablement occupé les services, y compris les services de propreté que nous avons inclus dans cette démarche, parce que ça nous paraît important. Les choix de rues devront donc se faire avec les Conseils de quartier, qui ont aussi leur *timing*, leurs emplois du temps, leurs ordres du jour. Tout lancer en même temps, parfois, il faut prioriser. Donc, pour l'instant, nous ne l'avons pas fait. Ensuite, il ne vous a pas échappé que nous sommes dans une période difficile et que nous voulons que cette démarche soit un succès. Si vous reprenez l'ensemble des documents que nous avons reçus pour cette démarche, il est dit que nous devons associer les collèges, les lycées, les écoles, les commerçants, quels qu'ils soient. Or, un certain nombre d'entre eux sont fermés. Au niveau des écoles, nous n'allions pas les submerger avec cette démarche alors que c'est déjà assez compliqué avec les demi-jauges et le reste. Donc, effectivement, pour le moment, nous n'avons pas encore fait remonter l'intégralité des rues à la Mairie centrale, puisque nous n'avons pas encore le rendu de l'ensemble des Conseils de quartier. Mais, sur ceux qui ont inscrit la propreté à leur ordre du jour dans les semaines à venir, ce sujet sera évoqué. Comme vous demandez une parfaite information, je vais vous donner quelques rues qui ont été retenues par les services. Ils parlent de :

- La rue Saint-Charles, entre Balard et Convention, il y a plusieurs établissements scolaires, le marché et beaucoup de commerçants.

- La rue des quatres Frères Peignot pour laquelle il y a déjà eu une opération faite par l'association PikPik. Je vous rappelle que l'association PikPik a fait l'objet d'une subvention sous la précédente mandature pour ses actions en faveur de la propreté.

- La rue du Commerce.

- La rue Lecourbe entre Pasteur et la Mairie du 15e, avec de nombreux commerces et une sociologie représentative de l'arrondissement, d'après ce que disent les services. Donc, je vais les croire.

- La rue de la Croix Nivert entre Cambronne et Abbé Groult.

Nous pourrons effectivement étudier d'autres rues. Je veux aussi pouvoir associer dans cette démarche une initiative d'une classe de CM1 de l'école Vigée-Lebrun. Je remercie aussi ma collègue Chantal ROLGEN pour sa participation par rapport à un projet qui s'appelle les Bâtisseurs du Possible et nous souhaitons que cette classe soit intégrée dans ces projets.

Tout simplement, je trouve un peu dommage et dommageable que nous débattions de tout cela. Vous m'auriez appelé ou vous m'auriez envoyé un e-mail, je vous aurais donné toutes ces informations. Nous n'aurions pas perdu de temps au Conseil et c'est pour ça que, puisque nous sommes engagés, je propose le retrait de ce vœu.

Monsieur le Maire : Voilà, je pense que vos arguments ont convaincu Monsieur SITBON. C'est un constat objectif. Monsieur SITBON, retirez-vous ou non ?

Monsieur SITBON : Non, nous sommes le 17 mai. C'était le 30 novembre. On aurait pu avancer plus vite.

Monsieur le Maire : Très bien. Nous n'allons pas recommencer la démonstration. Donc, Monsieur PINET est informé que Monsieur SITBON ne retire pas son vœu.

Monsieur PINET : Dans ce cas, l'exécutif propose un vote contre, puisque nous sommes engagés dans la démarche. Donc, je ne vois pas ce que nous pourrions répondre de plus.

Monsieur le Maire : Donc, je le soumets au vote... Madame Aminata NIAKATÉ, allez-y.

Madame NIAKATÉ : Merci. Je crois que mon collègue aussi voudrait intervenir.

Monsieur le Maire : Pour l'explication de vote.

Madame NIAKATÉ : Nous nous réjouissons quant à nous de ce vœu aux multiples enjeux climat et propreté de l'arrondissement et vœu qui donne corps à ce qui est quasi une maxime : le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ce vœu entre aussi en résonnance avec les vœux que nous avons déposés et adoptés ici dans le 15e arrondissement, demandant la collecte des déchets alimentaires sur tous les marchés et avec notre vœu sur la future ressourcerie du 15e arrondissement, qui ne devrait plus tarder à arriver rue Castagnary.

J'aurais juste une petite proposition d'amendement sur le vœu. Il est question que les élus soient consultés pour définir les quartiers concernés et je trouverais intéressant d'élargir cette consultation aux Conseils de quartier. En tout état de cause, nous voterons ce vœu et nous regrettons que la majorité du 15e arrondissement ne le vote pas. Nous faisions cette proposition d'amendement, mais je vous laisse juger si vous l'adoptez ou pas.

Monsieur le Maire : Je pense que vous n'avez pas bien entendu les explications de Monsieur PINET, mais ce n'est pas grave.

Madame NIAKATÉ : Si, si, je les ai bien entendues.

Monsieur le Maire : D'accord. Donc, Madame BERETÉ.

Madame BERETÉ : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dispositif *Territoire zéro déchet* est très louable. Le zéro déchet commence par la propreté. La Ville dépense 600 millions d'euros chaque année pour la propreté et le résultat est le #SaccageàParis. Le recyclage à Paris, c'est 45 kilos d'emballages par an et par habitant, contre 70 kilos en moyenne en France. De notre côté, nous avons noté que l'exécutif de la Mairie du 15e a lancé de nombreuses initiatives par les Conseils de quartier, afin que chacun se saisisse de la question. La démocratie participative est importante sur ces questions.

Comme chacun doit prendre sa part, nous pourrions éventuellement envisager de voter pour votre vœu, si vous preniez les engagements suivants :

- Installer des poubelles de rue en tri sélectif à Paris. Nous avons vu fleurir de nouvelles poubelles dont le prix unitaire est indécent et qui ne proposent même pas le tri sélectif.

- Inclure, dans le plan zéro déchet, plus de composts dans les lieux de vie communs : jardins d'enfants, maternelles, crèches, écoles et collèges.

- Réfléchir à la transposition de concepts innovants comme www.watchspottergreen en mettant en place une application qui permet à chacun d'identifier ses déchets et de les gérer.

- Dédoubler au minimum l'accès au tri mobile. Seule la collecte du 67 Émile Zola est prévue un samedi, ce n'est pas pratique pour toutes les personnes qui travaillent et qui souhaitent contribuer de façon plus active à la gestion de leurs déchets.

Monsieur le Maire : Merci. Votre position sur le vœu ?

Madame BERETÉ : Nous nous abstenons.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur PINET veut-il répondre ?

Monsieur PINET : Outre l'élargissement aux Conseils de quartier qui est déjà prévu, puisque c'est pour ça aussi que nous avons un peu tardé dans les propositions de rue, puisque ça a été transmis un peu tardivement avec l'ensemble de tous les dossiers que les Conseils de quartier ont actuellement à l'étude et *Embellir votre quartier* prend énormément de temps.

Concernant votre intervention, oui sur les poubelles, oui sur l'ensemble du tri des déchets et sur l'ensemble de vos opérations. Par exemple sur les composts, c'est ce qui est inclus dans cette démarche. Alors, je veux bien proposer à l'ensemble du Conseil que nous puissions adresser au groupe l'ensemble des éléments que la Ville de Paris m'adresse et pourrait adresser à tous les élus, comme ça vous verriez un petit peu ce qui est à l'intérieur. C'est pour ça que je ne comprends pas pourquoi on maintient ce vœu, parce que tout est déjà là. Nous avons enclenché les choses. Donc, nous n'avons pas besoin de débattre plus.

Monsieur le Maire : Je vais soumettre maintenant aux voix ce vœu, avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Le vœu est rejeté.

Le vœu est rejeté à la majorité.

28. V152021021 – Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élues et élus du Groupe Paris en commun – Elu.e.s de gauche du 15e relatif à la déclaration du 15e arrondissement comme « zone de liberté LGBTQI+ »

29. V152021022 – Vœu à la Maire de Paris, présenté par les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+

Monsieur le Maire : Maintenant, nous arrivons à deux vœux qui seront examinés de façon commune, puisqu'ils se rapportent au même sujet. Donc, un examen joint des vœux suivants :

- Vœu au Maire du 15e par les élus du groupe *Paris en commun* relatif à la déclaration du 15e arrondissement comme zone de liberté LGBTQI+

- Vœu à la Maire de Paris présenté par le groupe *Indépendants et Progressistes* relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+.

Je vais d'abord passer la parole à chacun des orateurs pour présenter ces vœux. Pour *Paris en commun*, qui présente le vœu ? Monsieur SITBON, vous avez la parole.

Monsieur SITBON : Nous pouvons peut-être intervenir conjointement, non ? Vous souhaitez que nous dissociions les deux vœux.

Monsieur le Maire : Vous intervenez sur votre vœu, *Paris en commun*.

Monsieur SITBON : Je vais à la fois présenter le vœu de notre groupe et répondre au vœu du groupe LREM sur ce sujet.

La situation des personnes LGBTQI+ en Pologne est très difficile et la Ville de Paris s'est très fortement engagée sur la question depuis le début de la nouvelle mandature, avec le voyage notamment de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint à la Maire de Paris, en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations, à Varsovie en septembre 2020.

Nous avons également adopté un vœu en Conseil de Paris en octobre 2020 en soutien aux personnes et aux associations LGBTQI+ de Pologne et, si vous avez raillé quelque part les symboles en la matière lors de notre dernier Conseil, nous pensons que certains symboles sont importants et

nous y sommes attachés, car ils permettent aux gens de se sentir pleinement inclus dans notre société.

Il faut donc, et c'est ce que nous demandons, afficher le soutien d'un maximum de collectivités aux personnes et aux associations LGBTQI+ de Pologne notamment, mais évidemment à travers la Pologne à toutes ces personnes. Cela passe d'abord par un soutien de notre arrondissement qui peut d'ores et déjà se déclarer zone de liberté LGBTQI+ comme un certain nombre de territoires l'ont fait.

Pour répondre au vœu proposé sur le même sujet par LREM. Quelque part, par votre proposition de label, vous démontrez votre méconnaissance de toutes les mesures déjà mises en place par notre municipalité en faveur de ces publics. En outre, les politiques de labellisation ont démontré des effets de bords et de distorsion qui pourraient à terme se montrer contre-productifs au regard des causes que nous défendons et le soutien aux personnes LGBTQI+ peut aussi se manifester dans notre pays. Il faut entendre les personnes et associations qui luttent pour leurs droits. Alors, pourquoi En Marche ne demande pas de soutenir leurs revendications en matière de droits sexuels et reproductifs, comme l'ouverture de la PMA universelle et gratuite aux couples de femmes et l'interdiction immédiate des thérapies de conversion notamment ?

En Conseil de Paris, un vœu de l'exécutif permettra très probablement d'apporter le soutien de notre ville à ces demandes fortes de la communauté LGBTQI+ sur les droits sexuels et reproductifs et sur l'interdiction des thérapies de conversion. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur le vœu proposé par LREM et c'est pourquoi nous vous invitons à voter le vœu que nous vous proposons, afin que le 15e manifeste pleinement son soutien aux personnes LGBTQI+ et notamment à ceux qui sont oppressés en Pologne.

Monsieur le Maire : Bien, je vais maintenant demander à l'orateur du groupe *Indépendants et Progressistes* de présenter son vœu. Qui le présente ? Madame BERETÉ, vous avez la parole.

Madame BERETÉ : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre vœu a été déposé le 4 mai dans toutes les Mairies où nous avons des élus. Le groupe *Paris en commun* souhaite, ce que nous comprenons, s'associer à cette démarche. Nous vous avons proposé de faire un vœu commun. Nous n'avons pas eu de réponse.

Concernant la PMA, c'est bien la REM qui va la proposer dans les prochains mois.

Les droits et les libertés des personnes LGBT en Europe sont attaqués depuis deux ans. Plus de cent villes et régions polonaises se sont conféré le droit de bafouer la liberté des personnes à être qui ils sont et à aimer qui ils veulent. Ces villes ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie LGBT. En mars 2021, Clément BEAUNE, secrétaire d'État aux Affaires européennes, s'est rendu en Pologne. Vous connaissez le résultat. En France, au sein du gouvernement, Marlène SCHIAPPA, alors secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, s'est engagée dès 2017 et pendant trois ans dans le soutien de la cause LGBTQIA+ et a porté le plan de lutte contre l'homophobie et la haine. En novembre 2020, la ministre à l'Égalité Élisabeth MORENO a présenté un plan national d'actions pour l'égalité des droits contre la haine et les discriminations anti-LGBTQI+. Grâce à plus de 150 mesures concrètes, ce plan interministériel inscrit la reconnaissance et l'égalité effective des personnes LGBTQI+ au premier rang des priorités du ministère.

Paris a toujours porté cet idéal de tolérance et de liberté en luttant contre toute forme de discrimination. Les élus du groupe *Indépendants et Progressistes* émettent donc le vœu auprès de la Mairie de Paris :

- de déclarer officiellement, et avec communication publique à l'appui, Paris zone de liberté LGBTQIA+ ;

- de mettre en place un groupe de travail composé de l'exécutif, des élus du groupe politique au Conseil de Paris et des associations et institutions particulièrement impliquées en faveur de cette cause. D'ailleurs, nous avons consulté les associations avant de formuler ce vœu ;

- de dénoncer toute forme de violence et de discrimination contre les personnes fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et de réaffirmer ses engagements en adressant un courrier officiel en ce sens aux ambassadeurs de Pologne, de Hongrie et de Roumanie à Paris.

Monsieur le Maire : Merci. Donc, c'est un vœu plutôt à la Maire de Paris. Je vais donner la parole à la rapporteure, Madame Anessa LAHOUASSA pour répondre aux deux orateurs qui ont présenté ces deux vœux. Madame LAHOUASSA, vous avez la parole.

Madame LAOUHASSA : Monsieur le Maire, chers Collègues, la demande de création d'une zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ à Paris, et dans le 15e arrondissement, paraît dénuée de sens. En France, et notamment à Paris, il me semble que nous respectons la Charte européenne des droits fondamentaux, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et œuvrons déjà pour la lutte contre les discriminations ou contre les agressions homophobes, racistes, toute forme de discrimination. La loi doit s'appliquer à tous pour tous sans distinction. En France, pays des libertés, à Paris, sa capitale, nous sommes dans une zone de droit. D'ailleurs, notre pays est reconnu comme tel, puisque les personnes persécutées dans leur pays pour des raisons d'orientation sexuelle viennent en France, à Paris, pour être plus libres. D'ailleurs, la résolution votée par le parlement européen définissant l'ensemble du territoire de l'Union européenne comme une zone de liberté pour les LGBTQI+ inclut d'ores et déjà la ville de Paris dans son périmètre. La lutte contre l'homophobie ne peut pas se réduire à des effets d'annonce. Cette posture n'est pas à la hauteur, car il s'agit en effet d'une démarche de communication électoraliste, au demeurant dénoncée par le principal média de la communauté gay, *Têtu*, comme récupération politique s'apparentant au *pinkwashing*. Paris est reconnue comme une capitale *gay-friendly* et, dans le 15e arrondissement, nous n'avons pas le sentiment que ce soit une zone *gay-bashing*.

Paris a adhéré à l'association Rainbow Cities Network (RCN) en 2019, validation de l'adhésion lors du Conseil de Paris des 9 -11 décembre 2019, ce qui semble plus concret que cette déclaration unilatérale.

Réaffirmer ces principes ne serait-il pas contre-productif, laissant penser que Paris ou le 15e arrondissement n'est pas une destination sûre pour les LGBTQI+ ? La superposition des titres ne constitue pas une preuve d'un engagement supplémentaire, mais plus une volonté de communication qui tend à devenir excessive, d'autant que les engagements concrets de la Ville ne se sont jamais démentis en matière de lutte contre les discriminations.

Concernant les JO, puisque c'était dans le vœu de la REM. C'est un événement qui ne doit pas devenir un lieu d'expression de revendications communautaires, aussi louables puissent-elles être perçues. L'olympisme repose déjà sur des valeurs solides, historiques qui impliquent le respect, les différences, l'excellence, l'amitié. En préambule de la Charte olympique est indiqué que la pratique du sport est un droit de l'Homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport dans l'esprit olympique, ce qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de

solidarité, de fair-play, sans discrimination d'aucune sorte, notamment en raison de la race, de la couleur, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la langue, de la religion, des opinions politiques ou autres.

En ce qui concerne la lettre aux ambassadeurs de Hongrie, de Pologne et de Roumanie, il est légitime que ces initiatives soient condamnées, mais par qui de droit. Or, ces questions ne relèvent pas des compétences de l'arrondissement ou du Conseil de Paris, à mon sens.

Je vous invite donc à vous abstenir. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je suis saisi de deux explications de vote sur le vœu du groupe *Paris en commun*, Monsieur VESPROUMIS, et sur le vœu du groupe *Indépendants et Progressistes*, Monsieur JEANNETÉ. La parole est à Monsieur VESPROUMIS pour l'explication de vote.

Monsieur VESPROUMIS : Monsieur le Maire, merci. Chers Collègues, j'associe à mon intervention, ma collègue Agnès EVREN qui ne peut être présente ce soir. J'admets avoir été extrêmement étonné par ce vœu de la gauche et, en extension, par ces deux vœux que nous étudions de manière simultanée. De mon étonnement, je suis assez rapidement passé à la déception. Une déception assez nourrie, puisqu'elle est à la fois due au fond de votre vœu, mais aussi à sa forme. Vous l'avez très bien rappelé, nous sommes aujourd'hui le 17 mai 2021, c'est-à-dire le jour de la journée internationale des droits LGBT contre l'homophobie et la transphobie. Je le sais bien, puisque, comme nous l'avions promis, acté, décidé lors du dernier Conseil, nous étions aujourd'hui dans le hall de la Mairie du 15e arrondissement avec les associations, plus précisément deux : Stop homophobie et Le Refuge.

Je disais avoir été étonné sur le fond et sur la forme de ce vœu. Sur la forme d'abord, parce que, honnêtement, lorsque j'ai lu ces deux vœux, et surtout les considérants, je me suis demandé si nous étions membres du Parlement européen ou du Conseil du 15e et, quand j'entends votre débat entre *Paris en commun* et *Indépendants et Progressistes*, j'hésite même avec l'Assemblée nationale. Sur la forme aussi, et ce sera ici un peu plus juridique, puisque je ne comprends absolument pas l'intérêt d'un tel vœu. Je ne comprends pas son intérêt. Le vœu *Indépendants et Progressistes* citait d'ailleurs très bien la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Le premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, cette fois-ci, nous l'indique : tous « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », c'est un idéal, c'est aussi constitutionnel : la République est une et indivisible. Que devrions-nous donc retenir de votre

vœu, s'il est adopté ce soir ? Qu'au-delà des frontières du 15e, après son adoption, les personnes LGBTQIA+ ne sont pas libres, qu'au-delà des frontières du 15e, c'est une autre République peut-être, ou que chaque citoyen doit s'assurer de sa possibilité de circuler dans telle ou telle ville en fonction de son genre, de son orientation sexuelle, puis ensuite peut-être de son origine. J'extrapole volontairement, mais soyons un minimum cohérent. Déjà lors du dernier Conseil nous vous l'avions signalé, accueillir des associations en ce 17 mai est bien plus efficace pour la cause qu'accrocher un drapeau. Ici encore, c'est la politique symbole, un label, une étiquette, une couleur, panneau ou encore un masque. Alors, bien sûr, j'ai lu les considérants qui font mention de la situation inadmissible, inacceptable en Pologne et c'est n'est d'ailleurs pas le seul pays dans ce cas. La Pologne a créé des zones contre les LGBT, l'UE a dénoncé son action en se déclarant zone libre LGBT, c'est une interaction donc entre l'UE et la Pologne, non entre le 15e et la Pologne. Bien sûr, les LGBTQIA+ sont libres à Paris, heureusement ; des dizaines d'associations et des lieux œuvrent en ce sens, heureusement ; et, nous n'avons pas, encore une fois heureusement, à labelliser nos rues.

Je disais aussi mon étonnement face au fond de votre vœu. Premièrement, je suis obligé de le dire, pardonnez-moi, car nous saisissons une part du sens de votre initiative, la même qui vous poussait il y a deux mois à partager sur tous les réseaux sociaux des articles s'insurgeant de notre vote lors du dernier Conseil, alors que nous avions agi sur le fond de la problématique. Cette initiative est politique, elle vise à encore catégoriser la défense des droits de chacun en fonction de l'opinion politique. Pardonnez-moi à nouveau, je n'ai pas trouvé plus simple formule : vous n'avez pas le monopole de ces sujets. Je n'irai pas jusqu'au cœur.

Sur le fond, car je vais vous le dire, vous auriez pu proposer mieux, bien mieux. Vous auriez pu faire des propositions concrètes au Maire du 15e. D'ailleurs, vous en avez cité certaines, mais je n'en vois aucune dans le vœu. Vous auriez pu, mais vous avez préféré les symboles et l'étiquette. Alors, ce soir, nous annonçons à l'occasion de cette journée particulière plusieurs mesures que nous allons mettre en place. Je cite :

- La mise en place d'une permanence mensuelle, comme aujourd'hui, à destination des personnes LGBT, assurée par les élus eux-mêmes et associations partenaires à la Mairie d'arrondissement ou à ses annexes ;

- La mise en place d'une campagne communiquant sur cette opération ;

- La planification chaque année avec la délégation Jeunesse d'une table ronde contre l'homophobie et pour les droits LGBT ;

- Une table ronde de la jeunesse consacrée à ce sujet ;

- Une réflexion pour la mise en place d'un partenariat de prévention contre l'homophobie et la transphobie avec le commissariat du 15e sur le même principe que celui déjà engagé dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Encore, on peut aussi, mon collègue Valentin ROUFFIAC me le rappelait, accompagner évidemment les associations sportives du 15e dans la prévention et la lutte contre l'homophobie dans le milieu sportif. C'est d'ailleurs quelque chose que vous aviez refusé le 17 décembre au Conseil de Paris.

Notre position est claire. Nous pensons votre vœu trop symbolique, trop peu utile et, pire, je dirais même qu'il divise. Mais, puisque nous souhaitons que tous aient les mêmes droits et que nous souhaitons qu'aucun ne subisse l'homophobie évidemment, j'invite les élus de la majorité à s'abstenir et à s'engager avec Monsieur le Maire à la mise en place de chacune des mesures que j'ai évoquées.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur VESPROUMIS. C'est une belle intervention. Monsieur JEANNETÉ pour explication de vote.

Monsieur JEANNETÉ : Merci Monsieur le Maire. Juste quelques mots. Je suis toujours surpris, et même amusé, mais au fond de moi très contrarié, de voir qu'à l'approche des élections, les régionales dans moins de deux mois et la présidentielle bientôt, on utilise certains sujets, notamment sociétaux, en l'occurrence la lutte contre l'homophobie, dans des actions « coup de comm' ». Demander que Paris, pour le vœu de LREM, ou le 15e, pour le vœu de la gauche, devienne une zone de liberté LGBTQI+, comme si ce n'était pas déjà le cas, comme si les personnes LGBTQI+ n'étaient pas libres ou étaient opprimées dans Paris ou dans le 15e. Mais, c'est absurde ! Paris est connu dans le monde entier au même titre qu'Amsterdam, Berlin, Barcelone, Madrid, comme des villes gay-friendly. Toutes les personnes LGBT qui sont opprimées dans des pays africains, en Russie, en Tchétchénie ou même plus récemment en Pologne, déclarée effectivement zone anti-LGBT. Toutes ces personnes savent pertinemment que Paris est déjà une ville accueillante, tolérante. La

preuve : Paris et Berlin sont les capitales les plus demandées en termes de demandes d'asile pour les personnes persécutées dans leur pays pour leur orientation sexuelle. L'Europe a déjà déclaré qu'elle était zone de liberté LGBT. Demander que Paris et même le 15e soient aussi zones de liberté, mais concrètement ça changera quoi, ça sert à quoi ? Demander aujourd'hui, c'est faire même penser qu'elle ne l'est pas, ce qui est faux.

Monsieur SITBON, demander que le 15e aujourd'hui soit une zone de liberté LGBT+, c'est fait croire que le 15e ne l'est pas. C'est même insultant vis-à-vis des habitants du 15e. C'est faire croire que des personnes LGBT vivant dans notre arrondissement ne sont pas en sécurité. Alors que, au contraire, celles qui vivent dans d'autres quartiers de l'est parisien où le communautarisme est important, où la ghettoïsation s'est installée par votre politique dans certains quartiers, ces personnes demandent justement des logements dans le 15e ou dans des arrondissements comme le 16e et le 7e, parce qu'elles se sentent plus en sécurité. Oui, face à vos opérations de communication et de *pinkwashing*, nous préférons des propositions concrètes. Oui, aujourd'hui, journée internationale de lutte contre l'homophobie, à votre proposition « coup de comm' », de mettre un drapeau LGBT au fronton de la Mairie, nous avons préféré inviter les associations qui luttent au quotidien contre l'homophobie dans le hall de la Mairie toute la journée pour discuter avec des élus, avec des jeunes et avec des acteurs sociaux. Oui, à votre proposition « coup de comm' » de déclarer Paris, et même le 15e, zone de liberté LGBT, comme si elle ne l'était pas, nous préférons mettre en place diverses actions, comme l'a rappelé Hector VESPROUMIS, avec une permanence mensuelle et un travail de fond avec le commissariat.

Madame BERETÉ, nous avons un moment pensé amender votre vœu avec nos propositions concrètes, mais les considérants sont tellement une proposition à la gloire de l'action de votre gouvernement et notamment de Madame SCHIAPPA, qu'il est impossible pour nous, même une fois amendé de voter pour. Nous avons l'impression, à travers votre vœu, de lire un tract politique. C'est pour cela que nous proposons une abstention, en tenant compte de nos propositions et nous vous donnons rendez-vous dans six mois pour faire un premier bilan des propositions que nous avons faites ce soir.

Pour conclure, plus que dans le symbole qui a l'air d'être votre moteur, notamment sur les sujets aussi importants par exemple que celui de la lutte contre l'homophobie, nous préférons avancer avec des propositions concrètes, certes moins spectaculaires, mais qui ont le mérite d'agir au quotidien. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur JEANNETÉ pour votre intervention. Une explication de vote de Madame NIAKATÉ. Non, Monsieur SITBON, vous vous êtes déjà exprimé, ce sont des explications de vote, on ne fait pas d'explication de vote sur...

Monsieur SITBON : Je voudrais faire un rappel au règlement, Monsieur le Maire, parce que là nous avons eu deux explications de vote qui m'ont semblé largement, et on pourra le vérifier, dépasser les minutes autorisées. J'aurais beaucoup de choses à dire sur le sujet et je me suis effectivement déjà exprimé. Mais, soit je reprends la parole, soit il faut veiller au temps.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON, s'il y a quelqu'un qui ne peut pas se plaindre des temps de parole ici, c'est bien vous, parce que franchement je pense n'avoir jamais censuré votre expression et surtout dans la durée.

Monsieur SITBON : C'est vrai, Monsieur le Maire. Mais, là, c'était très, très long et pour répéter les mêmes choses.

Monsieur le Maire : Cela vous a peut-être semblé long, mais...

Monsieur SITBON : Nous avons synthétisé, nous, sur le sujet. On aurait pu dire que le réseau d'aide aux victimes que nous demandions dans le vœu n'a pas été...

Monsieur le Maire : Vos interventions peuvent paraître aussi très longues à d'autres. Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je ne peux que regretter que, sur des enjeux comme celui-ci, il y ait tant d'expressions de posture politique. Il me semble que la date du 17 mai n'est pas du tout une date dans un agenda politique, mais qu'elle ne fait que commémorer la décision de l'OMS du 17 mai 1990 de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie. Moi, je voterai ces deux vœux, qui sont très éloquents quant aux discriminations intolérables dont sont régulièrement victimes les personnes LGBTQI+, y compris à Paris. Elles sont régulièrement agressées, y compris à Paris, et le chemin est encore long pour parvenir à une sérénité et à la paix pour ces personnes. Je souscris à cette idée de déclaration de la Ville de Paris comme une zone de liberté LGBTQI+ et je souscris également à l'idée d'écrire aux Ambassades des États qui discriminent et pénalisent les personnes LGBT+. De nombreux États pénalisent l'homosexualité et plus d'une dizaine d'États condamnent à mort les homosexuels et peut-être même que vos courriers pourraient être adressés aux Ambassades de ces États. Et, je ne

trouve pas que cela ne sert à rien d'écrire aux ambassadeurs, parce que Paris est une capitale mondiale influente et, quand Paris s'exprime, ça a un impact, ça donne du baume au cœur aux militants qui militent dans des conditions difficiles pour cette cause. Donc, je voterai bien volontiers pour les deux vœux en dehors de toute posture politique.

Monsieur le Maire : Mes chers Collègues, il n'y a pas d'autre explication de vote. Bien sûr, par vos vœux et toutes vos interventions, vous marquez effectivement symboliquement l'intérêt que nous devons tous porter à ce que représente cette journée du 17 mai consacrée à la lutte internationale contre l'homophobie depuis que le 17 mai 1990, je le rappelle, l'OMS déclarait que l'homosexualité n'était plus considérée comme une maladie mentale. C'est pourquoi, à l'initiative d'Anessa LAHOUASSA, conseillère de Paris déléguée à l'égalité hommes - femmes et à la lutte contre les discriminations, la diversité, nous avons été ce jour dans l'action. Cela a été rappelé, avec l'implantation d'un stand de deux associations, Le Refuge et Stop Homophobie, dans le hall de notre Mairie, que nous avons appelé d'ailleurs à se joindre au réseau d'aide aux victimes mis en place par le contrat local de sécurité et de lutte contre la délinquance du 15e, en associant spécifiquement à destination des victimes d'actes *LGBTphobie* des acteurs associatifs et institutionnels concernés.

J'ajoute que nos agents d'accueil ont reçu une formation approfondie à l'accueil des victimes également.

Je n'ajouterai donc rien aux déclarations de notre rapporteure qui exprimait la position de notre majorité et je dirai à l'intention de nos collègues JEANNETÉ et VESPROUMIS, orateurs pour les explications de vote du groupe majoritaire que nous nous assurerons bien sûr avec eux, avec notre rapporteure Anessa LAHOUASSA et tous les acteurs associatifs et institutionnels concernés de mettre en œuvre au mieux leurs propositions, particulièrement pertinentes et effectivement – cela a été rappelé, mais je le redis – beaucoup plus concrètes que de simples déclarations d'intention, afin notamment, mais pas seulement, d'enrayer l'augmentation sensible des agressions homophobes dans notre pays, tout en invitant le gouvernement et plus particulièrement la ministre compétente à engager de nouvelles initiatives plus efficaces.

Enfin, pour terminer avant de passer au vote, je vous suggère aussi que nous partagions toutes et tous en ce jour une pensée pour les victimes de ces actes lâches et odieux.

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur chacun de ces deux vœux. Tout d'abord pour le vœu du point 28 de l'ordre du jour, avec une proposition d'abstention de l'exécutif. Qui est pour le vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Pour le vœu du point 29 de l'ordre du jour, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le vœu du point 28 de l'ordre du jour est adopté à la majorité.

Le vœu du point 29 de l'ordre du jour est adopté à la majorité.

30. V152021023 – Vœu présenté par David AMIEL et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif à la création d'une Zone Touristique dont la rue du Commerce constituerait le centre

Monsieur le Maire : Nous passons à l'examen du vœu présenté par le groupe *Indépendants et Progressistes* relatif à la création d'une zone touristique dont la rue du Commerce constituerait le centre. Monsieur David AMIEL le présente.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu a effectivement pour but de créer une zone touristique dans le quartier entourant la rue du Commerce, ce qui permettrait aux commerçants de cette zone qui le souhaitent d'ouvrir le dimanche et, je le rappelle, après la conclusion d'un accord et sur la base du strict volontariat des salariés. Cette demande aurait été parfaitement légitime hors de tout contexte sanitaire. Les commerçants de la rue du Commerce ont beaucoup souffert de la création de la zone touristique internationale à Beaugrenelle, qui permet elle aussi l'ouverture dominicale, avec des pertes très importantes de chiffre d'affaires pour certains. Il paraît d'ailleurs évident que la rue du Commerce aurait dû bénéficier de la même opportunité, au vu de la densité d'emplois liés au tourisme dans le quartier – parmi les plus élevés de Paris si on croit les chiffres de l'Atelier parisien d'urbanisme qui fait référence en la matière –, au vu du rayonnement de la rue du Commerce et au vu de la proximité avec des sites touristiques majeurs, que ce soit la Tour Eiffel ou désormais le Grand Palais éphémère.

Évidemment, dans le contexte sanitaire, ces arguments n'en sont que plus valables. Des horaires d'ouverture élargis permettraient de mieux répartir les pics d'affluence et donc, dans cette période de réouverture, d'assurer un meilleur respect des gestes barrière. Ils permettraient également aux commerçants qui le souhaitent de pouvoir, au moins un

petit peu, récupérer les pertes de chiffre d'affaires très importantes qu'ils ont subi ces dernières années, d'abord et principalement en raison de la crise sanitaire, mais aussi des mouvements sociaux qui ont traversé notre capitale ces derniers temps.

Je n'ignore pas les débats idéologiques que la question de l'ouverture du dimanche a pu susciter dans le passé, mais j'observe que la création de zones touristiques internationales ou de zones touristiques dans d'autres arrondissements parisiens ou, dans le cas du 15e, à Beaugrenelle, ne suscite aujourd'hui aucune remise en cause et permettra au contraire à ces quartiers d'être les fers de lance de la reprise de l'activité touristique et économique de notre capitale. C'est pourquoi je vous demande de voter ce vœu pour permettre à la rue du Commerce de bénéficier de la même chance.

Monsieur le Maire : Pour répondre à ce vœu, Monsieur MENUET a la parole.

Monsieur MENUET : Je vous remercie Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers Collègues, si nous partageons l'esprit de cette démarche qui a pour objectif de renforcer la qualité commerçante de la rue du Commerce, nous ne pouvons que déplorer la position de l'exécutif parisien depuis plusieurs années sur ce sujet, qui s'est opposé systématiquement aux zones touristiques internationales. En effet, je rappelle sous le contrôle de Monsieur le Maire que, sous les précédentes mandatures, nous nous sommes toujours battus, afin d'établir une zone touristique sur la rue du Commerce, et ce dans la continuité de la zone touristique internationale accordée en 2015 pour le centre Beaugrenelle. Nous avions alors, à l'époque, obtenu gain de cause sur l'extension de cette zone sur la rue Saint-Charles, et ce pour le plus grand bonheur des commerçants.

Comme expliqué dans ce vœu, la rue du Commerce pâtit d'une concurrence inégale face au développement du centre Beaugrenelle. La crise sanitaire actuelle n'a fait que renforcer ces inégalités et disparités entre deux quartiers de l'arrondissement pourtant très proches. Mais la situation n'est plus aux constats. Il faut maintenant agir, afin de penser la situation économique post-covid. Le projet du Grand Palais éphémère, les aménagements du Champ-de-Mars et la réouverture prochaine de la Tour Eiffel seront autant d'atouts qui permettront à nos commerces de proximité de rattraper une période économique dramatique. Si nous ne voulons pas assister passivement à la fermeture de nombreux établissements dans les mois ou dans les années à venir, la rue du

Commerce doit en effet faire l'objet d'un classement en zone touristique. Les habitants du 15e, les touristes à terme et surtout nos commerces pourront ainsi profiter d'horaires d'ouverture plus souples dans le respect du travail dominical, et ce sur la base du volontariat.

Enfin, je souhaiterais rappeler que, au niveau de l'arrondissement, nous nous efforçons de dynamiser la rue du Commerce avec sa piétonnisation, afin de mettre en avant son calme, sa tranquillité et son offre commerciale qui est un réel atout pour notre arrondissement.

Par conséquent, nous soutiendrons ce vœu et je ne doute pas que, compte tenu de la situation, la Mairie de Paris et le ministre auront une oreille attentive quant à cette demande. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des explications de vote ? Oui. Monsieur, vous avez la parole.

Monsieur RIPPERT : Merci Monsieur le Maire. Paris compte douze zones touristiques internationales qui ont été créées par arrêté ministériel. Les critères pour le classement en zone touristique internationale sont : le rayonnement international de ces zones, mais également l'affluence exceptionnelle de touristes et l'importance de leurs achats. Au regard de ces critères, jamais la rue du Commerce n'a été objectivée par l'État comme une zone de tourisme international. Par ailleurs, aucun acteur de tourisme n'a jamais sollicité l'hôtel de ville à ce jour pour une demande de ce type pour cette rue. Enfin, comme vous le savez, nous sommes très attachés au principe de fermeture dominicale, tout en restant bien sûr ouverts à des évolutions lorsqu'elles sont justifiées.

Nous pensons ainsi que classer la rue du Commerce en zone touristique internationale ne résoudra en rien les difficultés rencontrées par les commerçants à l'heure actuelle. Il nous semble beaucoup plus urgent que l'État et la région Île-de-France apportent une aide financière directe, ainsi qu'une aide aux loyers pour les commerçants. Pour ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Pour répondre à Monsieur RIPPERT, si j'ai bien compris le vœu, c'est le classement en zone touristique et non en zone touristique internationale, ce qui n'amène pas les mêmes conséquences sur le plan du fonctionnement de la rue. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Nous voterons également contre ce vœu qui induit un travail dominical des salariés. S'il s'inscrit sur la base du volontariat, en théorie, la pratique est bien différente et loin de laisser

une marge de manœuvre suffisante aux salariés qui ne souhaiteraient pas travailler le dimanche.

Le vœu interroge également quant à la conception que nous avons pour ce quartier d'un groupe politique à l'autre. Moi, je trouve singulier la vision du tourisme des porteurs de ce vœu, un peu à contre-courant des enjeux de l'époque, alors même que nous sommes à la veille des assises de l'écotourisme qui ne s'inscrivent pas du tout dans cette vision. Voilà, je vous invite, mes chers Collègues, à tourner votre regard vers le quartier, vers ses habitants, plutôt que vers une logique tournée vers le tourisme de masse. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est en tournant nos regards justement vers les habitants que nous avons constaté qu'il y avait une très forte demande, notamment de la part de l'association des commerçants de la rue du Commerce, qui renouvelle régulièrement ses demandes de classement de la rue du Commerce en zone touristique, voire touristique internationale, mais surtout touristique. C'est une demande qui, je crois, est pour eux extrêmement importante, notamment pour la reconstitution de leur chiffre d'affaires, qui a été bien mis à mal pendant cette période ; ce sont principalement des magasins de vêtements. Donc, dans les discours, on peut toujours dire qu'on soutient le commerce, la sortie de crise, etc. pour aider le commerce à s'en sortir après cette pandémie qui a beaucoup affaibli le commerce, mais, dans les faits, voilà ce qu'on peut faire concrètement.

J'ajoute que c'est très gentil de la part du groupe *Indépendants et Progressistes* de demander à la Mairie du 15e d'appuyer une demande de création de zone touristique, mais elle le fait depuis longtemps. D'ailleurs, même depuis le temps où Monsieur MACRON était ministre des Finances. Donc, il y a un décideur, il y a même deux décideurs, le Maire de Paris et le ministre des Finances. Donc, je pense que vous avez un ministre délégué auprès du ministre des Finances qui est proche de vous, autrefois élu dans le 15e, qui pourrait très bien intercéder également.

Sur un autre point, celui de la piétonnisation. Je dois dire, quand même, je suis un peu étonné là aussi de la différence entre les actes de la municipalité parisienne et ses discours, puisque j'ai reçu il y a quelques jours une lettre de Monsieur BELLIARD à qui je demandais l'extension de la piétonnisation de la rue du Commerce au moins tous les samedis de l'année, ce qui n'est pas une demande excessive, me semble-t-il, et que celui-là me répondait que le budget annuel de fonctionnement s'élèverait ainsi à 28 000 euros au lieu de 6 500 euros actuellement, soit un surcoût

de 21 500 euros non financés à ce jour, donc un refus de la municipalité parisienne. Voilà, quelque chose de concret de piétonniser davantage la rue du Commerce, notamment tous les samedis. Ce que je regrette et ce qui ne me paraît pas conforme au discours de la Maire de Paris. Je tenais à vous en informer.

Nous allons voter sur ce vœu, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci. Il est adopté.

Le vœu est adopté à la majorité.

31. **V152021024 – Vœu présenté par Catherine IBLED et les élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif aux conditions d'exploitation des terrasses éphémères en vue de la réouverture des cafés et restaurants à Paris**

Monsieur le Maire : Le vœu du groupe *Indépendants et Progressistes* relatif à l'exploitation des terrasses éphémères en vue de la réouverture des cafés et des restaurants à Paris. Monsieur AMIEL, vous avez la parole.

Monsieur AMIEL : Merci Monsieur le Maire. Pour accompagner la réouverture des restaurants, des cafés et des bars qui commence mercredi, la Mairie peut et doit mieux faire. Au fond, c'est le message essentiel de ce vœu. La Mairie peut et doit mieux faire d'abord pour aider les restaurateurs. Nous avons été très étonnés de la déclaration récente dans la presse de la Maire de Paris qui annonce la fin de l'exonération des droits de terrasse, dès la fin de l'été. La Mairie de Paris croit-elle que, dès la fin de l'été, les restaurants, les bars et les cafés auront retrouvé la santé financière, auront récupéré de la terrible année qui a été la leur ?

J'ai entendu les commentaires de mon collègue SITBON sur les règles du confinement dans le milieu de la culture. Mais, ce qui a distingué la France des autres pays européens, ce n'est pas la fermeture, c'est le soutien économique majeur qui a été déployé dans tous les secteurs de la vie économique de notre pays. Et, point encore plus important dans les circonstances actuelles, car tourné vers l'avenir, ce soutien se poursuit. En cette sortie de crise aiguë sanitaire, nous voyons ici deux stratégies économiques très différentes : le gouvernement qui fait le choix de la relance et la Mairie de Paris qui fait le choix des taxes et, de manière un peu ironique, de l'austérité. C'est pourquoi, pour notre part, nous demandons une exonération des droits de terrasse qui soit poursuivie à minima jusqu'à la fin de l'année 2021.

La Mairie de Paris peut et doit mieux faire également pour prendre en compte les demandes des riverains, que ce soit des habitants ou des professionnels. Il y a un an, nous avions salué la mise en place des terrasses éphémères, qui étaient une innovation bienvenue dans le contexte, mais nous déplorons que, un an plus tard, beaucoup d'enseignements qui auraient du être tirés de cette période ne l'ont pas été. Il faut associer davantage les maires d'arrondissement en faisant en sorte qu'un avis négatif de leur part puisse à minima obliger à un réexamen de la demande par une commission *ad hoc*, quand une terrasse pose un problème très spécifique dans une rue ou dans un quartier. Il faut que le nouveau règlement des étalages prenne en compte la nécessité d'une harmonisation esthétique des terrasses et fasse également plus de place aux demandes des riverains en termes de lutte contre les nuisances sonores et enfin que la Mairie de Paris déploie les effectifs nécessaires pour veiller à son bon respect. Voilà, les quelques points essentiels que nous voulions soulever par ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Pour répondre, la parole est à Monsieur MENUET.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers Collègues, « en politique, une absurdité n'est pas un obstacle », comme dirait Napoléon Bonaparte. Par quoi commencer ? Le futur règlement des étalages et terrasses promis depuis des mois par la Mairie centrale et qui ne verra le jour que la veille de la réouverture des terrasses ? La réouverture des terrasses le 19 mai et la mise en place de jauges imposant une reprise partielle de l'activité ? Comme m'a dit un commerçant de la rue Desaix « Ouvrir une terrasse pour servir un demi en demi-terrasse, non merci ».

Pour reprendre mieux leur activité, les commerçants ont besoin de clarté et les décisions qui sont prises à la petite semaine ne sauraient pallier les incertitudes de certains. Nous sommes reconnaissants du travail engagé par l'exécutif parisien consistant à mener des concertations avec les riverains et les commerçants, afin d'aboutir à un nouveau RET qui puisse allier tranquillité des riverains et dynamisme de la restauration. Toutefois, nous regrettons que les résultats de cette concertation ne nous soient pas communiqués à ce jour.

Dans leur généralité, les terrasses éphémères sont une vraie bouffée d'oxygène pour nos commerces. Lors de l'été 2020, elles ont en effet permis de sauver des centaines d'entreprises et des milliers d'emplois. Dans le 15e arrondissement, nous veillons particulièrement au respect et

au juste partage de l'espace public. En témoignent les nombreux e-mails et demandes, tant de la part des riverains que des commerçants, que nous gérons avec mes différents collègues et adjoints chargés de la sécurité et de la voirie. Mon collègue Jean-Yves PINET pourra par ailleurs en témoigner.

Afin d'anticiper au mieux la réouverture et d'accompagner les commerçants, outre le guide du petit commerçant et l'aide juridique gratuite apportée par la Mairie du 15e, nous avions établi un guide des bonnes pratiques quant à l'implantation de ces terrasses éphémères, autour de quatre grands axes : le respect des règles sanitaires, la sécurité tant des clients que des employés, la propreté et l'entretien de ces terrasses et, enfin, le respect des riverains.

Ce vœu va donc dans le bon sens, en ce qu'il suggère une exonération des droits de terrasse prolongée jusqu'à la fin de l'année 2021. Nous ne pouvons que regretter le choix de la Mairie de Paris qui, alors même que les terrasses ne sont pas encore ouvertes, s'empresse de vouloir taxer les commerces déjà aux abois. C'est parce que la Mairie de Paris va supprimer 70 000 places de parking qu'elle recherche forcément de nouvelles recettes de substitution.

L'harmonisation, l'esthétisme et le respect strict des horaires d'ouverture sont autant de préoccupations pour l'arrondissement. Maintenant, s'agissant de la création d'une commission *ad hoc* supplémentaire, en cas d'accord négatif sur une demande de terrasse, nous demandons le retrait de cet article. En effet, les demandes de terrasse sont pour la plupart acceptées. Les éventuels accords défavorables que nous pourrions émettre relèvent de commerces déjà connus des services. Loin de nous l'envie d'entraver le développement des terrasses, nous envisageons et réfléchissons au dispositif le plus adapté pour les commerçants et les riverains. Par ailleurs, nous privilégions le rendez-vous sur site et la gestion au cas par cas pour certaines terrasses pouvant poser problème, avec une écoute et un délai pour le commerçant, afin qu'il régularise sa situation. Cela sans rappeler que l'accord final reste celui de la Mairie de Paris.

Enfin, s'agissant de l'implantation de ces terrasses qui peut normalement se faire sur des places de stationnement, elle entraîne inévitablement une inégalité entre commerçants. C'est pourquoi les demandes d'implantation de ces terrasses sur des places de livraison devront, selon nous, faire l'objet d'une gestion au cas par cas. Aussi, sous réserve – et je dis bien *sous réserve* – du retrait de cette énième proposition de

commission *ad hoc*, je vous propose, chers Collègues, d'émettre un accord favorable. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Pour répondre à la proposition de l'exécutif, allez-y.

Monsieur AMIEL : Nous acceptons votre demande d'amendement, l'enjeu était de pouvoir donner une plus grande voix à la Mairie d'arrondissement. Nous ne voulons pas être plus royalistes que le roi et, s'il y a donc un dispositif plus efficace, nous sommes tout à fait prêts à l'entendre et donc à retirer cette mention.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur SITBON, explication de vote.

Monsieur SITBON : Pas d'ambiguïté. Le premier point est de rappeler que l'exonération sera maintenue jusqu'à la fin de l'été et que, ensuite, nous sommes dans une période incertaine, où il faudra à un moment donné que ça rentre dans un cadre normal. Mais, malheureusement, nous ne savons pas ce que la crise sanitaire nous réserve. Je voudrais rappeler que l'exonération de taxe pour les terrasses représente 34 millions d'euros en 2020 et 2021 pour la Ville et rappeler à Monsieur AMIEL notamment qu'aucun système d'aide financière aux collectivités territoriales n'a été prévu par l'État, alors que les collectivités sont en première ligne dans cette crise sanitaire. La Maire de Paris a donc annoncé clairement prolonger l'exonération jusqu'à la fin de l'été.

On verra jusqu'à quand le gouvernement poursuivra son soutien économique réel et s'il le poursuivra après l'été. Il y a un certain nombre d'indicateurs qui nous font craindre une certaine réduction et le pays ne pourra pas tenir si nous continuons d'aider sans fin. À un moment donné, les choses devront rentrer dans l'ordre. On le sait tous bien et il ne faut pas être démagogique sur la question.

Lorsque vous dites, dans votre vœu, « considérant que ces terrasses éphémères ont permis de faire croître significativement les chiffres d'affaires des cafés et restaurants », ça semble dire qu'effectivement certains en ont profité, d'autres pas. Lorsque vous parlez de la précipitation de la décision, c'est extrêmement étonnant quand on connaît le moment dans lequel a été prise cette décision. Et, il me semble qu'il y a une ambiguïté dans la manière dont vous présentez le vœu, parce que ça ne me semble pas soutenir vraiment les restaurateurs et les cafetiers qu'il faut encourager, parce que là, il faut libérer les choses. Donc, nous serons après-demain dans les cafés et dans les restaurants, parce que ce qu'il faut aujourd'hui, c'est retrouver les cafés et les restaurants,

c'est soutenir les possibilités de terrasses qui permettront à ces établissements de retrouver l'animation de nos rues et nous préparerons ensuite, par la concertation déjà engagée, cela a été rappelé, la pérennisation de ce type de système, dont les citoyennes et les citoyens ont découvert que c'était une possibilité formidable pour notre ville.

Monsieur le Maire : C'est bien sympathique que vous alliez boire un verre, mais exonérer de redevance les terrasses de ces commerçants jusqu'à la fin de l'année serait peut-être au moins aussi intéressant pour eux.

Maintenant, je vais passer au vote pour ce vœu, avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Ne prenant pas part au vote pour le groupe *Paris en commun*. Merci.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

32.V152021025 – Vœu déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff, élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e relatif à la sécurité et à la tranquillité publique dans le quartier Brassens/Castagnary

Monsieur le Maire : Nous voici arrivés au dernier vœu de notre Conseil. C'est un vœu déposé par le groupe écologiste de Paris 15e relatif à la sécurité et à la tranquillité publique dans le quartier Brassens/Castagnary. Vous avez la parole, Madane NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, nous déposons ce vœu, car nous avons rencontré des riverains du quartier Georges Brassens résidant à proximité du square Castagnary qui nous ont fait part très récemment d'une recrudescence d'actes de malveillance – vols, agressions – dans leur quartier, une zone du 15e peu passante et mal éclairée par endroits. Ce quartier est aussi mitoyen du tunnel piéton appartenant à la SNCF reliant le 14e et le 15e au niveau de la rue Jacques Baudry. Ce tunnel vétuste et à l'éclairage dysfonctionnant est également propice à la commission de délits et facilite souvent la fuite d'auteurs éventuels d'infractions, raison pour laquelle notre vœu demande la fermeture au public de ce tunnel ou en tout cas l'examen de cette possibilité. Notre vœu signale également que des occupations d'espaces publics, telles que la végétalisation qu'on peut observer sur la place aux fleurs permet de créer des espaces de partage favorisant un apaisement du quartier et une animation aussi dissuasive d'actes de malveillance. Il souligne également qu'une revitalisation du quartier, notamment l'implantation de commerces, à l'instar de la prochaine installation de la

ressourcerie du 15e, serait également propice à rendre les rues du quartier Brassens/Castagnary plus sûres. D'ailleurs, sur la délibération soumise à notre examen la DAE 127, on peut remarquer qu'on crée de nouveaux aménagements sur les rues Rosa Bonheur et Croix Nivert, au nord de l'arrondissement, en délaissant le sud de l'arrondissement.

Nous avons aussi pu observer que, suite à l'appel à projets *Paris, terrain de jeux*, certains terrains de sport dédiés aux jeunes ont été privatisés : un terrain de paddle dédié à l'UCPA à la rue Castagnary, un autre aux Périchaux dédié à un projet d'escalade indoor, privant donc ces quartiers de terrains de jeux et on sait que parfois le désœuvrement peut être très mauvais conseiller,

Il est aussi précisé que le square Castagnary, censé accueillir le centre de paddel de tennis géré par l'UCPA, a été laissé à l'abandon depuis plus de deux ans, alors qu'il servait auparavant à certains jeunes pour faire du sport et que certains riverains auraient souhaité, à défaut et dans cette attente, pouvoir installer un jardin partagé. Toutes ces animations sont également de nature à dissuader des comportements délictueux.

Pour toutes ces raisons, notre vœu demande que :

- L'UCPA soit relancée quant à la poursuite de son projet de paddle de tennis et à son calendrier de mise en œuvre ;

- Dans cette attente, le square Castagnary soit entretenu et rendu accessible aux riverains ;

- Un espace libre et gratuit soit mis à la disposition des jeunes du quartier pour leur pratique de jeux ou de sports ;

- La Mairie de Paris, le Maire du 15e éventuellement, travaille avec le GIE Paris Commerces et la SEMAEST pour mettre en place une stratégie de revitalisation du sud du quartier Georges Brassens ;

- des initiatives d'animation occupant l'espace public et des agents de médiation soient plus présents sur le territoire du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir exposé ce vœu multiple, si je puis dire, puisqu'il fait appel à des mesures qui relèvent de la compétence de plusieurs adjoints. C'est la raison pour laquelle une bonne partie de

l'exécutif va être amenée à vous répondre. *Step by step*, en commençant par Louise-Agathe CHARPENTIER, qui est l'adjointe de quartier.

Madame CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. Mes chers Collègues, effectivement ce vœu ressemble un peu plus à une liste de questions diverses de fin de conseil de quartier qu'à un vœu précis, puisqu'un certain nombre de sujets y sont abordés. Ainsi que mes collègues vont pouvoir en témoigner, les élus du 15e arrondissement sont déjà très investis sur les différentes problématiques du quartier Brassens, notamment celles évoquées dans ce vœu. J'ajouterai que le Conseil de quartier Georges Brassens avait mis la sécurité à l'ordre du jour de sa réunion publique du 3 mars, ce qui nous avait permis d'aborder un certain nombre de pistes sur ce sujet. Les conseillers de quartier ont d'ailleurs organisé eux-mêmes un groupe sécurité qui nous fait régulièrement remonter son travail, des constats, des questions, mais surtout des propositions qui permettraient d'apaiser et d'améliorer le cadre de vie. De plus, un certain nombre de projets dans le quartier permettront d'apporter des réponses aux sujets évoqués dans ce vœu.

Comme vous avez pu le dire, la ressourcerie au 77 rue Castagnary, la bricothèque au 100 boulevard Lefebvre ou encore un petit peu plus loin le réaménagement de la porte Brancion avec un nouvel espace sportif. C'est pourquoi je propose au groupe écologiste de retirer son vœu qui ne reprend que des sujets sur lesquels nous travaillons déjà et pour lesquels nous apportons une attention toute particulière comme vont pouvoir vous l'expliquer les adjoints concernés par ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de les appeler à témoigner et commençons par Monsieur SAMAMA, adjoint chargé de la tranquillité publique, de la prévention et de la police municipale.

Monsieur SAMAMA : Merci Monsieur le Maire. Madame NIAKATÉ, je suis ravi de voir votre intérêt pour les questions liées à la sécurité. L'honnêteté m'oblige à vous dire que j'en ai douté par le passé, au vu des débats que nous avons pu avoir dans cette assemblée, des positions qui ont été les vôtres et j'espère que ce vœu va ouvrir la voie à un soutien beaucoup plus massif de votre part sur les propositions qui seront les nôtres à l'avenir concernant les questions de sécurité. D'autant plus que les deux sujets que vous mentionnez et qui ont trait à la sécurité – à la fois le tunnel qui relie le 14e et le 15e et la présence renforcée de médiateurs et de policiers nationaux – sont des sujets dont nous nous sommes emparés depuis déjà longtemps et sur lesquels nous agissons avec la plus grande détermination.

Concernant le premier, le tunnel, par le passé, Monsieur le Maire avait déjà demandé la fermeture de ce tunnel, nous avons renouvelé cette demande en novembre dernier, nous avons sollicité la SNCF qui a réalisé, à la suite de notre demande, un audit de sûreté établissant effectivement – vous l'avez rappelé – la dangerosité du tunnel, sa vétusté, son insalubrité et confirmant notre souhait de voir ce tunnel fermé au plus vite. Nous avons ensuite sollicité la Mairie de Paris, Emmanuel GRÉGOIRE en premier lieu, pour lui demander de fermer ce tunnel, dans la mesure où il revient à la Mairie de Paris de fermer ce tunnel, compte tenu de la convention qui a été signée entre la SNCF et la Mairie de Paris. Quant à la SNCF, elle a uniquement la charge du maintien de l'ouvrage d'art du tunnel. C'est pourquoi nous les avons sollicités à plusieurs reprises, nous les avons relancés, notamment en avril dernier. Il y a eu mi-avril une énième agression aux abords de ce tunnel au cours de laquelle un SDF a agressé trois personnes avec un couteau, avec une bouteille, il a dérobé un téléphone. À la suite de cette agression, nous avons souhaité de nouveau solliciter Nicolas NORDMAN, l'adjoint en charge de la sécurité, et Emmanuel GRÉGOIRE. Il n'y a pas plus tard qu'une dizaine de jours, Nicolas NORDMAN nous a affirmé que la Maire du 14e, Madame Carine PETIT, était réticente à l'idée de fermer ce tunnel, sans qu'on puisse se l'expliquer véritablement. Si vous voulez avoir une action effective et déterminée à nos côtés, je vous invite plutôt à nous soutenir, à aller voir Carine PETIT et lui demander de fermer ce tunnel, dans la mesure où c'est ça qui, semble-t-il, apparemment bloque la fermeture de ce tunnel.

Concernant votre deuxième point, la présence de médiateurs et de policiers nationaux, soyez assurée que l'engagement de la police et de la DPSP est entier sur ce quartier, leur présence est quotidienne, les rondes sont quotidiennes. Ce quartier fait partie des zones de doléances prioritaires pour le commissariat du 15e et ils ont une présence extrêmement importante. Évidemment, nous souhaiterions que cette présence soit davantage renforcée. Mais, avec les moyens dont ils disposent aujourd'hui, cette présence nous semble pertinente et à bon escient. Comme l'a souligné ma collègue Louise-Agathe CHARPENTIER, je tiens également à rappeler la présence d'un référent sécurité avec lequel nous travaillons main dans la main sur ce quartier spécifiquement, avec lequel nous sommes en contact toutes les semaines, justement pour nous remonter les problématiques des habitants, les plaintes et les manières dont nous pourrions améliorer encore la sécurité dans ce quartier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Premièrement, je dois confirmer avec un certain étonnement les indications de Monsieur NORDMAN, selon lesquelles le 14e s'opposait à la fermeture du tunnel. Cette information a été donnée en ma présence et celle de l'adjoint. Donc, c'est un gros sujet, parce que cela fait longtemps que nous demandons la fermeture pour les raisons qui étaient évoquées. Tous ceux qui pourraient avoir une influence sur le 14e seront les bienvenus.

Deuxièmement pour compléter ce que disait l'adjoint concernant la communication de la Préfecture. Depuis le 1er janvier, ce quartier a fait l'objet de 100 patrouilles d'initiative permettant le contrôle de 70 personnes, 15 interpellations, soit deux chaque semaine, 63 contraventions pour des tapages, notamment, et non-respect du confinement. Quant à la DPSP, elle assure la sécurisation par les ISVP de la Petite Ceinture avec un passage quotidien des vététistes et des rondes régulières des effectifs de nuit, des passages des médiateurs, dont aux abords du parc Brassens et des missions de lutte contre les incivilités. Merci pour cette intervention, Monsieur l'Adjoint à la sécurité.

Maintenant, il s'agit aussi d'évoquer les questions sportives et je passe la parole à Madame KERMABON.

Madame KERMABON : Mes chers Collègues, Madame NIAKATÉ, concernant le projet de paddle, je vous confirme qu'il est bien toujours en cours. S'il a pris du retard, sachez que les discussions ne sont pas rompues entre la Mairie de Paris et l'UCPA. D'ailleurs, une procédure parallèle à la première manifestation d'intérêt va être lancée et devrait passer au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris en septembre prochain. Ainsi, votre demande est sans objet.

Concernant votre souhait de mettre à disposition un espace libre. Au préalable, je tiens à indiquer à l'assemblée que le quartier Brassens/Castagnary fait partie d'un territoire DJS, qui compte le plus de TEP dans le 15e, à égalité avec le territoire de Saint-Lambert. Sont également mis en place sur ce territoire de nombreux Paris Sport Vacances accessibles au plus grand nombre. Des activités de médiation sport découverte proximité sont également proposées aux jeunes au gymnase Olivier de Serres durant les petites vacances scolaires. Cependant, comme vous, j'adorerais que des TEP soient créés et plus encore des équipements sportifs en général. Je vous invite donc à vous tourner vers votre majorité parisienne et à son exécutif pour trouver un espace libre, puis leur demander de débloquer les fonds pour l'aménager.

Ne désespérez pas, les miracles sont toujours possibles. Compte tenu de ces éléments concernant ma délégation, j'appelle au retrait de votre vœu.

Monsieur le Maire : Voilà de bonnes raisons encore pour retirer ce vœu. Monsieur RACAPÉ, pour les parcs et jardins.

Monsieur RACAPÉ : Oui, Monsieur le Maire. J'interviendrai plus particulièrement sur la végétalisation. Comme mes collègues, je ne vois pas l'intérêt de ce vœu sur ma délégation. En effet, la Mairie du 15e a toujours été à la pointe sur les sujets de végétalisation. Vous-même, Monsieur le Maire, lors de chaque réunion publique, vous demandez et vous sollicitez les habitants sur des emplacements, sur des idées à végétaliser et les pieds d'arbres en font partie. À titre d'exemple, depuis le début de la mandature et depuis que je suis l'adjoint en charge de la végétalisation, j'ai accepté toutes les demandes de végétalisation de pieds d'arbres. J'en ai refusé une seule, qui ne me paraissait pas très opportune. Elle était à proximité du métro Pasteur et le boulevard Pasteur était en travaux, les trottoirs étaient surchargés de passants qui allaient au métro et j'avais émis un avis négatif – que je suis prêt à revoir. Encore une fois, toutes les demandes ont pu aboutir sur le 15e.

D'ailleurs, les habitants se saisissent eux-mêmes de la végétalisation de leur quartier. La procédure, je pense qu'il est intéressant de la rappeler ici pour les personnes qui nous regardent sur le site de la Mairie. Chaque citoyen majeur a le droit de déposer un projet pour fleurir des pieds d'arbres, installer des jardinières au sol ou jardiner en pleine terre après retrait du bitume. Le demandeur prépare son projet et peut obtenir l'aide de la Maison du jardinage. Le projet est déposé en ligne et une étude de faisabilité est effectuée. L'adjoint au maire est chargé de donner un avis. Nous pouvons seulement éventuellement regretter que le permis délivré pour une durée minimale de trois ans ne puisse pas être remis en question, lorsque certains pieds d'immeubles ne sont pas du tout entretenus.

Comme mes collègues, sur la sécurité sur le quartier ou sur les sports, je ne vois pas l'intérêt de ce vœu.

Monsieur le Maire : Monsieur MENUET pour terminer.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers Collègues, concernant ce vœu et vos remarques s'agissant du commerce, comme vous l'avez parfaitement rappelé, nous travaillons actuellement à l'implantation de commerces, à l'instar de la prochaine

installation de la ressourcerie rue Castagnary. Ce sujet n'est d'ailleurs pas nouveau, puisque nous y travaillons depuis 2016. Par ailleurs, nous avons des contacts réguliers avec le GIE Commerce. Pas plus tard qu'en mars dernier, nous avons travaillé avec lui sur l'implantation d'un nouveau restaurant au 105 rue Brancion et d'autres projets à venir sur le haut de la rue Brancion, côté Castagnary. Par conséquent, je ne comprends pas l'intérêt de déposer un vœu dans lequel vous rappelez vous-mêmes les actions que nous sommes actuellement en train de mener. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROY, pour explication de vote.

Madame ROY : Merci. Effectivement, l'énoncé du vœu porte sur la sécurité et la tranquillité publique dans le quartier Georges Brassens/Castagnary, sujet sur lequel nous sommes très attentifs et que nous prenons très au sérieux, mais ça part un peu dans tous les sens, puisqu'au final il y a des demandes liées au sport, à la végétalisation et la revitalisation commerciale, d'où les nombreuses interventions précédentes.

Sur les demandes, pour être très pragmatique, sur le tunnel piéton ouest-ceinture, c'est un sujet qui est connu et identifié. D'ailleurs, je rappelle – personne ne l'a dit – qu'il y a plusieurs projets qui ont été déposés au budget participatif des précédentes éditions, projets venant des habitants pour demander la rénovation de ce tunnel. Sur ce point, je confirme ce qui a été dit pour la fermeture au public : la mairie du 14e n'y est pas favorable, à date, pour notamment des questions de circulation et de détour important que cela pourrait engendrer pour les piétions. En revanche, c'est sûr qu'il faut entreprendre quelque chose, un projet de réaménagement de ce tunnel. Je partage le constat, c'est assez glauque, c'est mal éclairé, ce n'est pas rassurant, mais pour cela il faut une concertation entre la Mairie du 15e, la Mairie du 14e, la SNCF, la Ville de Paris et, je pense, aussi les habitants qui ont manifesté leur intérêt et leurs idées sur ce sujet. Je viens d'en parler.

Sur les médiateurs, il y en a 120 actuellement à la Ville de Paris, beaucoup interviennent d'ailleurs dans différents quartiers du 15e arrondissement. Nicolas NORDMAN a annoncé qu'il y aurait des recrutements supplémentaires, c'est déjà en cours, dès ce mois de mai, avec une vingtaine de médiateurs et de médiatrices en cours de recrutement.

Sur le sport, j'invite de ne pas parler de privatisation de l'espace public, s'agissant quand même d'appels à projets portés par la Mairie de Paris

pour compléter l'offre sportive parisienne de proximité et en proposant de nouvelles pratiques innovantes et attractives. D'ailleurs, il y a une erreur dans votre vœu qu'il faudrait corriger : c'est la société ARCOS qui porte le projet sur le terrain des Périchaux. Ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions publiques, où les demandes des habitants ont pu être prises en compte et où le projet a pu être adapté, même s'il devait être fait en 2020. Dans les réunions publiques, il avait été expliqué qu'il y aurait vraiment la volonté d'ouvrir aux habitants des Périchaux avec un espace ouvert à tous, un coin lecture avec une bibliothèque collaborative, des partenariats possibles avec les associations du quartier, avec les groupes scolaires du quartier, notamment des créneaux gratuits pour les écoles.

Sur le sport dans ce quartier, je crois qu'il n'est pas dénué d'équipements sportifs, il y a un terrain de sport qui a été créé en 2011, notamment pour les jeunes dans le square du Docteur Calmette, donc en face des Périchaux. Il a quand même le stade Rigoulot qui n'est pas loin.

Sur le contrat de revitalisation artisanale et commerciale, il faut quand même rappeler qu'en 2017 un contrat a été confié à la SEMAEST pour notamment la revitalisation de tout le secteur de la rue Castagnary, le long des voies ferrées, en remontant jusqu'au boulevard Lefebvre, rue Brancion et en redescendant jusqu'après la rue de Vouillé. Cela a permis la préemption ou la maîtrise par protocole de six locaux commerciaux dans le 15e arrondissement pour réimplanter des commerces et des artisans. Donc, certes, il faudrait peut-être donner plus d'ampleur encore à ce projet, mais c'était déjà un bon début.

Il convient de rappeler aussi tous les réaménagements qui ont été faits dans le quartier Brassens pour améliorer le cadre de vie des habitants. Je pense que vous ne me contredirez pas, ce sont des faits : la maison de santé, le minibus La Traverse, l'aménagement de la Petite Ceinture, la ressourcerie qui est en cours, la rénovation du stade Rigoulot, le nouveau jardin des Périchaux, la nouvelle crèche 99 berceaux et, bientôt, *Embellir votre quartier*, dont se sont bien saisis les habitants et les conseillers du Conseil de quartier Brassens.

Donc, beaucoup de demandes qui sont déjà réalisées ou en cours de réalisation ou qui nécessitent une concertation. Nous aurions pu nous abstenir ou ne pas participer au vote de ce fait, puisque beaucoup de choses sont déjà en cours, mais la demande de potentiellement fermer le tunnel, posait un réel problème, puisque pour l'instant la Mairie du 14e y est opposée. Donc, si c'était maintenu, nous serions amenés à voter contre ce vœu de ce fait. Merci.

Monsieur le Maire : Je vois que Monsieur SITBON ne s'est pas plaint de la longueur de l'intervention de Madame ROY, mais c'est assez logique. En revanche, cette intervention était très intéressante. J'ajouterai trois choses.

Le tunnel en question, si on ne le ferme pas, on ne le rénovera jamais, par refus de financement à la fois de la Ville de Paris et de la SNCF que nous avons sollicitées un nombre incalculable de fois et j'imagine le 14e aussi. Cela veut dire que, si on ne le ferme pas, la situation restera en l'état, alors qu'il ne sert pas à grand monde, parce qu'il y a peu de personnes qui le fréquentent. Le détour, comme le dit Monsieur SAMAMA est de six minutes. Évidemment, même six minutes comptent dans la vie, dans la circulation aussi on doit faire beaucoup de détours. Et, quand la Ville évoque les tours de circulation, c'est moins long.

Pour ce qui concerne le paddle, je parle sous le contrôle de l'ancien adjoint chargé des sports, Monsieur LORIAU, nous avons eu cinq ans de combat et de lutte sur ce paddle, où la Ville a été incapable de mener à bien son projet et dans des conditions invraisemblables, en perdant des crédits incroyables. Nous avons dû refaire des travaux. Tout cela a été affecté à plusieurs reprises à des opérateurs différents. Quand on veut gaspiller de l'argent et perdre du temps pour finalement n'aboutir à rien, c'est exactement ce qui s'est passé.

Enfin, le projet ARCOS, un très beau projet que nous avons approuvé tous ensemble, a du plomb dans l'aile, parce que les conséquences financières sur l'entreprise sont telles qu'aujourd'hui il n'est plus en mesure de financer ce nouvel équipement. Donc, il n'y aura rien, jusqu'à une période encore inconnue.

Voilà, ces trois observations complémentaires que je voulais faire par rapport à ce vœu très, très complet. Vous nous faites travailler tard, Madame NIAKATÉ. Mais c'est vrai que l'enjeu en valait la peine.

Vous avez une proposition de retrait de différents groupes et il vous est demandé d'y répondre.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie. Concernant la demande de retrait, je ne peux m'y résoudre et souligner que les Écologistes ont toujours été pour la sécurité, même si nos stratégies peuvent diverger. Merci pour toutes les réponses des différents adjoints, parce que nous pensons que les réponses aux questions de sécurité peuvent être apportées sur différentes thématiques et la revitalisation des quartiers y participe.

Concernant la demande d'amendement du groupe *Paris en commun*, l'ouverture du tunnel pose de vraies difficultés aux riverains et je ne peux m'y résoudre également.

Monsieur le Maire : Madame BERETÉ, vous avez la parole pour explication de vote.

Madame BERETÉ : Habitante de ces quartiers, j'avoue que je suis moi-même très séduite par ce programme. Cependant, c'est trop de sujets en même temps.

La fermeture du tunnel, oui. Les riverains la demandent. Les membres du Conseil du quartier Brancion en ont parlé lors de leur dernière réunion.

Ensuite, vous abordez de nombreux sujets qui pour certains mériteraient des vœux à eux seuls.

Sur le principe, nous voterons pour, essentiellement pour soutenir la fermeture du tunnel.

Monsieur le Maire : Merci. Il n'y a donc pas de retrait. Il n'y a pas non plus d'amendement accepté, concernant le tunnel. Madame Louise-Agathe CHARPENTIER va nous indiquer la position de vote de notre exécutif.

Madame CHARPENTIER : S'il n'y a pas de retrait de ce vœu, puisque nous sommes déjà en train de travailler sur tous ces sujets et puisque nous sommes bien évidemment en faveur de la fermeture de ce fameux tunnel, nous voterons pour ce vœu.

Monsieur le Maire : Je le soumets à votre vote. Qui est pour ? Qui est contre ? *Paris en commun* est contre. Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Quelques informations diverses pour conclure notre séance.

J'attire votre attention sur une date du Conseil d'arrondissement du mois de juin qui est un peu atypique, puisqu'elle aura lieu le mardi 22 juin à 18 heures, au lieu du lundi, à cause des élections régionales et du fait que notre Mairie se transforme en bureau de vote et de recensement des votes. Donc, il nous faut au moins la journée du lundi pour tout débarrasser.

J'en profite pour continuer sur ce sujet, en précisant que la Mairie se retransformera en bureau de vote, comme habituellement pour les

élections, ce qui amènera au déménagement du centre de vaccination, qui est dans cette salle et au rez-de-chaussée, entre le 3 juin et le 1er juillet dans les locaux de la nouvelle piscine Blomet. Ainsi, entre le 3 juin et le 1er juillet, le centre de vaccination de la Mairie du 15e sera transféré dans le hall de la piscine Blomet.

Enfin, à partir de demain, commenceront les Conseils de quartier en visio à 19 heures :

- Mardi 18 mai, Saint-Lambert ;
- Mercredi 19 mai, Brassens ;
- Jeudi 20 mai, Alleray ;
- Mardi 25 mai, Dupleix ;
- Mercredi 26 mai, Violet ;
- Jeudi 27 mai, Cambronne ;
- Lundi 31 mai, Émeriau ;
- Mardi 8 juin, Pasteur ;
- Mercredi 30 juin, Citroën ;
- Vendredi 2 juillet, Vaugirard.

Je vous remercie. La séance est levée.

Philippe GOUJON

Maire du XVe arrondissement